



ACADÉMIE
DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Construisons ensemble
une école engagée**



SOMMAIRE

© 1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER

1.1	Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle	p. 6
1.2	Les savoirs fondamentaux	p. 8
1.3	La culture de l'évaluation dans une approche positive, une boussole pour le pilotage académique	p. 15
1.4	Collège : renforcement de la 6ème, soirt, découverte des métiers	p. 17 p. 20
1.5	Améliorer l'apprentissage de l'anglais	p. 22
1.6	Devoir / Travail personnel / E-devoir fait	p. 24
1.7	Le lycée d'enseignement général et technologique	
1.8	La voie professionnelle au coeur de l'excellence et de l'égalité	p. 29 p. 35
1.9	La stratégie numérique au service de la réussite des élèves	
FOCUS	Une académie expérimentatrice : pégase, place à l'innovation faire progresser	p. 38

© 2. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

2.1	Veiller à la santé des élèves	p. 42 p. 45
2.2	La lutte contre le harcèlement	p. 49
2.3	Sport	
2.4	Faire société : Éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République	p. 52
2.5	L'éducation au développement durable : la transition écologique	p. 58 p. 60
2.6	Éducation artistique et culturelle	



© 3. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

3.1	L'École inclusive	p. 68
3.2	Inégalités territoriales	p. 72
3.3	Agir pour la mixité sociale à l'école	p. 74
3.4	Agir pour l'égalité entre filles et garçons	p. 76
À LA UNE	Égalité des chances / CAREC / Apprenance / Cité éducative	p. 78
3.5	Donner un nouvel élan à l'orientation	p. 79
3.6	Vacances apprenantes	p. 84
FOCUS	L'école s'adapte à la crise	p. 86

© 4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

4.1	Mieux reconnaître les métiers du ministère	p. 92
4.2	Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels	p. 94 p. 96
4.3	L'École Académique de la Formation Continue	p. 99
4.4	Labels égalité / diversité	



CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LES ÉLÈVES

616 302

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

330 222 élèves du premier degré

286 080 élèves du second degré

dont **173 248** collégiens

et **112 832** lycéens

(dont **28 703** lycéens professionnels)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

3 258

écoles et établissements du second degré publics et privés sous contrat ⁽²⁾ :

2 754 écoles

327 collèges

177 lycées et Erea*

dont **57** lycées qui accueillent des lycéens professionnels

* Erea : établissement régional d'enseignement adapté

LES ENSEIGNANTS

44 368

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves des premier
et second degrés ⁽²⁾

LES DIPLÔMES ⁽³⁾

87,7 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

91,1 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**

79,2 %

Proportion de bacheliers
dans une génération



LA TAILLE DES CLASSES ⁽⁴⁾

Premier degré

23,5 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en pré-élémentaire

22,7 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en élémentaire

Second degré

26,3 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en collège⁽⁵⁾

20,4 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée⁽⁶⁾

30,5 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations générales
et technologiques en lycée

Année scolaire 2022-2023

(1) Public et privé sous contrat, prévisions rentrée 2022.

(2) Public et privé sous contrat, rentrée 2021.

(3) Session 2022, données provisoires.

(4) Année scolaire 2021-2022, y compris ULIS, PU + PR

(5) Hors SEGPA et 3 Prépa Métier lycée, y compris ULIS, PU + PR

(6) Hors CAP, mention complémentaire, BMA et Prépa diverse

Les données portent sur l'académie de Grenoble.



1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER



1.1 Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle

À RETENIR

- Pleinement inscrite au sein de l'école primaire, la maternelle a des spécificités qui conduisent à mettre en place un plan dédié à ses personnels pour garantir l'épanouissement et la réussite scolaire dès le plus jeune âge.
- Parce que l'école maternelle est déterminante pour la réussite scolaire des élèves et parce qu'elle accueille de très jeunes élèves, le développement professionnel de ses personnels doit être spécifiquement adapté.
- Ce plan d'action pour l'école maternelle est mis en place dès cette rentrée pour être à la hauteur des ambitions de l'école : garantir la réussite et l'épanouissement des élèves en formant aux enjeux spécifiques de l'école maternelle.
- Nomination d'une inspectrice 1er degré en charge du plan maternelle pour l'académie de Grenoble.

🕒 LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

La limitation des effectifs des classes de grande section à 24 élèves, effective pour tous dès cette rentrée 2022, constitue un levier important pour favoriser un enseignement adapté et différencié afin de répondre aux besoins et aux capacités de chacun, ainsi qu'une observation et une évaluation régulières des acquis des élèves.

Au-delà, le dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire et les actions en faveur de la scolarisation des plus jeunes permettent de réduire les inégalités en assurant des conditions optimales d'acquisition des savoirs fondamentaux.

L'ensemble des classes de grande section sera dédoublé à la rentrée 2024. Dès cette rentrée, ce sont 90% des classes concernées en Éducation prioritaire.

🕒 OFFRIR UN CADRE SÉCURISANT À CHAQUE ENFANT

La scolarisation de jeunes enfants nécessite de prendre en compte les besoins affectifs

et physiologiques de chacun au service de la réussite de tous. L'école maternelle permet le plein développement de l'enfant grâce à des professionnels (les professeurs et les Atsem, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) qui connaissent et prennent en compte la diversité des besoins physiologiques, moteurs, cognitifs et psychosociaux de l'enfant pour organiser les apprentissages des élèves. L'ensemble des partenariats avec les services déconcentrés de l'État, les municipalités, les caisses d'allocations familiales (CAF), les services de protection maternelle et infantile (PMI) favorisent une action éducative coordonnée au profit du jeune enfant.

Les travaux de la recherche sur les besoins physiologiques des jeunes enfants, à l'instar du sommeil, sont des leviers pour coordonner l'organisation de la journée.

🕒 VISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE CHACUN

Le premier objectif du Plan maternelle est de viser la réussite et l'épanouissement des élèves. Durant les trois années du cycle, elle pose les premiers jalons des savoirs fondamentaux nécessaires à une

entrée réussie au cours préparatoire (CP) : l'enjeu est d'offrir à tous les élèves un développement des apprentissages en vocabulaire, des compétences de lecteur (phonologie, découverte du principe alphabétique) et des connaissances sur les nombres. Il s'agit donc de construire une culture commune afin de favoriser **un enseignement structuré, progressif, fondé sur l'évaluation régulière** des acquis des élèves.

© FORMER LES PERSONNELS POUR ASSURER UN SOUTIEN CONSTANT AUX APPRENTISSAGES

Le deuxième objectif du Plan maternelle est de **renforcer les compétences et les savoirs de l'ensemble des professionnels** afin de viser l'excellence et d'agir en cohérence autour de l'élève.

À l'instar des Plans français et mathématiques, les professeurs vont bénéficier de **formations didactiques et pédagogiques** adaptées à l'école maternelle. Un accompagnement de proximité va être mis en place, favorisant le développement de communautés de pratiques en lien avec la formation. Les **formations éducatives et pédagogiques avec les partenaires** vont être adaptées et renforcées afin de mieux prendre en compte les besoins de l'enfant dans un continuum entre 0 et 6 ans :

- formation pluri-catégorielle entre les professeurs et les Atsem ;
- partenariats avec les acteurs de la petite enfance ;
- développement de la co-éducation en associant mieux les parents aux enjeux de l'école.

3 objectifs du Plan maternelle

1. Viser la réussite pour chacun des élèves

- Définir collectivement des objectifs d'enseignement et proposer des progressions pour les atteindre.
- Indiquer des objectifs et des rythmes adaptés pour accompagner le développement harmonieux de l'enfant.
- Développer une démarche articulée avec le périscolaire et les structures d'accueil de la petite enfance pour une continuité éducative au service des apprentissages et du développement des enfants.

2. Former les personnels

- Déployer une politique massive de formation et d'accompagnement des professeurs dans chaque académie à l'instar des Plans français et mathématiques.
- Identifier les pratiques efficaces pour répondre aux besoins des enfants d'école maternelle.

3. Innover

- Organiser des groupes de réflexion et des expérimentations locales.
- Développer des projets innovants qui répondent aux besoins des élèves.

Guides fondamentaux pour enseigner

Deux guides pour enseigner à la maternelle ont été envoyés dans les écoles primaires et sont disponibles sur Éduscol : *Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle* et *Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle*. Un troisième opus, *Pour enseigner les mathématiques à l'école maternelle*, sortira en fin d'année.



1.2 Les savoirs fondamentaux

© ASSURER LES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE FAVORABLES POUR TOUS

L'égalité des chances ne peut devenir réalité que si chaque élève acquiert les fondamentaux et s'il est conduit en toute bienveillance à s'inscrire dans une logique de progrès et de prise de conscience de ses acquis, lui permettant de grandir et de se forger progressivement un projet d'élève.

Afin que l'élève soit accompagné dans son parcours d'acquisition des compétences et des savoirs essentiels, les enseignants sont soutenus par **une formation ambitieuse déployée pour l'ensemble des professeurs** des écoles mais aussi pour des professeurs de collège de l'académie

Dans ce cadre, **les plans français et mathématiques** ont pour objectif d'améliorer réellement et durablement les compétences des élèves dans ces disciplines. Ils se traduisent par une évolution des modalités de formation continue des professeurs visant à faciliter les échanges entre pairs et à travailler sur des thématiques au plus près des questionnements des professeurs (travail en constellations dans le premier degré, en laboratoire de mathématiques dans le second degré).

Dans le second degré, le déploiement du plan mathématiques au collège vise à **améliorer le continuum didactique école-collège**, notamment en résolution de problèmes du CM1 à la quatrième.

Les évaluations nationales en CP, CE1 et 6ème prennent alors tout leur sens et entrent en résonance avec les questions vives abordées durant les formations.

Concrètement, cette volonté se traduit par des formations aux pratiques évaluatives conduites à tous les niveaux de classe, de la maternelle jusqu'au lycée. Elles constituent l'un des objectifs clés de l'académie.

Les plans français et mathématiques permettent ainsi aux enseignants d'identifier clairement les obstacles didactiques rencontrés par les élèves par des évaluations ciblées sur des compétences clés afin de trouver les réponses pédagogiques adaptées. Ils intègrent également la dimension de la verbalisation, par les élèves, de ce qu'ils ont compris et appris.

Les évaluations des écoles et des établissements, déployées récemment, sont un outil complémentaire et accordent une place prépondérante aux pratiques évaluatives mais également à l'appui sur l'analyse des compétences des élèves afin de construire les projets pédagogiques les plus adaptés aux élèves.

© LES RESSOURCES POUR 2022-2023

De nouveaux laboratoires de réseau (écoles-collège) seront mis en place. Ils visent à permettre aux enseignants de cycle 3 de réfléchir ensemble sur des thématiques de leur choix afin de consolider le continuum didactique école-collège.

Aussi, **un espace académique de valorisation des ressources** produites sera créé : vidéos de présentation, séquences ou séances produites, témoignages d'équipes, etc.

Enfin, **le renforcement des liens avec la recherche**, dans le cadre du projet Pégase, permettra d'une part un travail de constellations (petits groupes d'enseignants travaillant ensemble) au sein des Educlab avec des chercheurs sur des thématiques professionnelles que les enseignants souhaitent approfondir, et d'autre part un travail avec les constellations de formateurs supervisés par une chercheuse de Pégase.

Il s'agit, dans le cadre des plans mathématiques et français, de travailler avec de petits collectifs de formateurs afin d'approfondir leurs connaissances didactiques et de les outiller pour élaborer des formations en lien direct avec la recherche. Le projet PEGASE permettra également le suivi de cohortes d'élèves en français et en mathématiques afin de mesurer l'évolution des compétences des élèves tout au long de leur scolarité.



CHIFFRES CLÉS

- **1/6 des enseignants (15%)** est formé chaque année dans le cadre du plan français, autant dans le cadre du plan mathématiques.
- **En six ans**, chaque professeur des écoles **est formé à chacun des deux plans**.

En 2021-2022,

- **2630** enseignants formés dans le cadre du plan français
- **2543** pour le plan mathématiques
- **113** formateurs référents plan français
- **111** formateurs référents plan mathématiques, soit deux par circonscription du 1er degré

Dans le second, degré, 5 laboratoires de mathématiques ont fonctionné cette année, 3 sont en construction.

« QUELS SONT NOS LEVIERS POUR L'AIDER UN ÉLÈVE À FRANCHIR UNE ÉTAPE NÉCESSAIRE À LA CONSTRUCTION DES FONDAMENTAUX. »

LA PRESSE EN PARLE

Article de presse concernant le laboratoire de St Jean de Maurienne :

LE LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DU LYCÉE PAUL HÉROULT POURSUIT SA ROUTE

Le laboratoire de mathématiques du lycée Paul Héroult a vu le jour en automne 2018 suite à la mise en œuvre des « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques » préconisé par l'Inspecteur Général Charles Torossian et le mathématicien, médaillé Fields, Cédric Villani.

Ce dispositif principalement destiné aux enseignants a pour objectif la formation continue, le développement et la mutualisation des compétences au sein des équipes d'un ou plusieurs établissements.

Depuis 2018, 8 professeurs du lycée Paul Héroult, chapeauté par Stéphane Labbé, directeur général chez SUMMIT (unité de service de Sorbonne Université qui a pour mission principale de faciliter les collaborations de recherche avec le monde industriel), se retrouvent régulièrement pour travailler ensemble.

Après 3 ans passés à travailler autour de la modélisation de la distribution d'un jeu de bridge et notamment de la notion de mélange d'un jeu de cartes, étape primordiale mais souvent négligée en début de partie, l'équipe a axé ses nouveaux travaux autour d'un jeu de stratégie, en apparence simple, le Quarto.

Ce nouveau projet est, une fois le jeu mieux analysé d'un point de vue mathématiques, d'apprendre à un ordinateur à jouer et à améliorer sa stratégie. L'équipe se dirige donc vers la construction d'un réseau de neurones et l'intelligence artificielle. Vaste projet où de nombreuses notions sont complètement nouvelles pour tous les membres de l'équipe et va sans doute demander un investissement sur de nombreuses semaines avant que les nouvelles connaissances puissent être adapté au Quarto.

La Drôme, Stéphane Degeorges, sur la recherche constellation français/ Pégase en écriture

Améliorer les conditions d'apprentissage

TROIS OBJECTIFS

1 Maîtrise des savoirs fondamentaux pour un parcours scolaire réussi

2 Réduction des inégalités sociales

3 Renforcement de l'encadrement pédagogique

🕒 DÉPLOIEMENT DES CLASSES DÉDOUBLÉES DANS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE DANS L'ACADEMIE DE GRENOBLE



🕒 PLAFONNEMENT DES CLASSES À 24

96 %*

des classes de GS, CP et CE1 de l'enseignement public bénéficieront d'un effectif inférieur ou égal à 24 élèves à la rentrée 2022.

* Sur la base des chiffres de juin 2022.

ÉVALUATIONS NATIONALES

L'objectif des évaluations nationales de sixième et des tests de positionnement de seconde et de première année de CAP est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer **d'éléments objectifs** sur certaines compétences des élèves. Il s'agit de **partager et d'exploiter les résultats au sein de chaque établissement** pour mettre en œuvre **des dispositifs d'accompagnement personnalisé adaptés et de trouver des stratégies pédagogiques pour améliorer les compétences des élèves.**

Les évaluations nationales de sixième peuvent servir de base de travail dans le cadre de la liaison école-collège et les tests de positionnement de seconde ainsi que première année de CAP dans le cadre de la liaison collège-lycée.

À RETENIR

Des résultats encourageants

En sixième, les élèves ont connu une amélioration continue de leurs résultats depuis 2019 aussi bien au niveau national qu'au niveau académique. Cette année, en français et en mathématiques, les résultats sont légèrement supérieurs à ceux de la session 2020, dont le bilan avait sensiblement augmenté par rapport à 2019. **Les écarts entre les élèves de l'éducation prioritaire et ceux du public hors éducation prioritaire se réduisent ainsi en français comme en mathématiques par rapport à 2020.**

En première année de CAP, la proportion d'élèves à besoins est **plus faible au niveau académique** qu'au niveau national en mathématiques et l'écart est encore plus marqué en français.

En seconde professionnelle, les tendances académiques sont les mêmes qu'au niveau national depuis 2019 : la proportion d'élèves ayant une maîtrise insuffisante ou fragile **diminue en français**, mais elle augmente en mathématiques.

En seconde GT, les tendances académiques en français sont les mêmes qu'au niveau national depuis 2019 : la proportion d'élèves ayant une maîtrise insuffisante ou fragile **diminue**. En revanche, en mathématiques, cette proportion augmente mais moins fortement qu'au niveau national.

2022-2023

UNE VISION COMPLÈTE

- En sixième, la mise à disposition de l'ensemble des résultats individuels des élèves est étendue à cette rentrée et concernera non seulement la résolution de problèmes et la compréhension de l'écrit, mais aussi **les automatismes et le lexique**, ce qui permettra aux équipes de disposer d'une vision complète des réussites et des difficultés de chacun afin d'organiser une prise en charge adaptée.

DES OUTILS ET DES RESSOURCES

- Animation par des formateurs de **webinaires d'une durée de 2 heures** afin d'aider les enseignants à exploiter les résultats aux évaluations nationales ;
- Promotion auprès des enseignants d'une plateforme de remédiation en mathématiques (créée au printemps 2022 par l'académie de Limoges) pour faire suite aux résultats des élèves aux évaluations nationales ;
- Mise à disposition par le service « statistiques » du rectorat (SESPAG) de **fichiers facilitant**, pour les équipes pédagogiques, la lisibilité des résultats aux évaluations nationales ;
- Projet de création d'un espace numérique commun sur les évaluations nationales, à destination des pilotes, afin de mieux partager les résultats et les ressources disponibles.

#TravailCollégial
 #Horizontalité
 #Motivation
 #RechercheEnDidactique
 #VillaniTorossian

Évaluations nationales : une communication renforcée pour les familles

OBJECTIFS

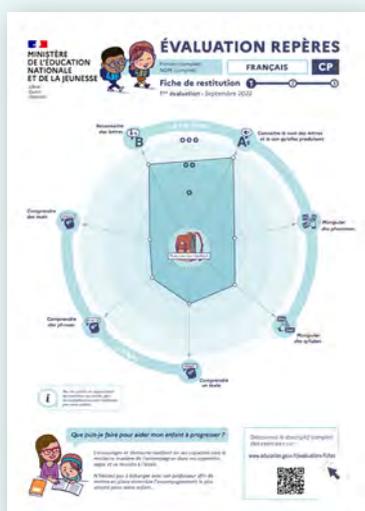
1 Expliquer ce qui est évalué et dans quel but

2 Répondre aux questionnements des parents

UN DOCUMENT DE RESTITUTION INDIVIDUELLE* EN 2 PARTIES POUR LES PARENTS

1 Une fiche de présentation des évaluations

- **Des réponses aux questions** que peuvent se poser les parents d'élèves :
 - sur le déroulement des évaluations
 - sur leurs objectifs
- **Une frise chronologique** pour visualiser l'ensemble du processus d'évaluation



2 Une fiche de positionnement de l'élève par discipline : français et mathématiques

- **Des niveaux +, ++, +++** pour symboliser la montée en compétences
- **Une modélisation en radar** pour :
 - donner une vue d'ensemble
 - identifier plus facilement le niveau de l'élève dans les différentes compétences évaluées
- **Des informations** pour encourager les parents à s'impliquer aux côtés de leur enfant

DES FICHES DESCRIPTIVES À DISPOSITION DES PARENTS

Tous les parents ont la possibilité de télécharger les fiches descriptives des exercices des évaluations repères sur www.education.gouv.fr/evaluations-fiches



*Élaboré par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère, sur la base d'une consultation de parents d'élèves, de professeurs et de directeurs d'école.



1.3 La culture de l'évaluation dans une approche positive, une boussole pour le pilotage académique

© LA CULTURE DE L'ÉVALUATION DANS UNE APPROCHE POSITIVE, UNE BOUSSELE POUR LE PILOTAGE ACADÉMIQUE

La notion d'évaluation a toujours été au cœur du système scolaire. Si elle a pu prendre différentes fonctions au regard des missions assignées à l'école de la République, elle est dorénavant explicitement orientée au service de l'identification des acquis scolaires des élèves dans une logique d'accompagnement et d'amélioration continue. **La culture de l'évaluation positive** se décline à tous les niveaux de notre Institution pour constituer un **véritable levier de progrès pour chacun**.

À l'école primaire comme au collège, **le travail d'identification des acquis, sur l'ensemble des compétences du socle commun de connaissances et de culture, permet de remédier aux difficultés en proposant des pédagogies alternatives** qui prennent mieux en compte les différences de rythmes d'apprentissage de chaque élève. **La logique d'évaluation par compétences**, qui laisse légitimement place à l'erreur dans le processus d'apprentissage, **permet à chaque élève de mieux se connaître** notamment à travers des phases d'auto positionnement régulières. Cette démarche attachée à une explicitation des attendus constitue un élément clé dans l'éducation aux choix.

Au lycée, le travail engagé sur l'évaluation depuis plus de trois ans cherche à rendre lisible et explicite le processus d'évaluation. **Les projets pédagogiques d'évaluation des élèves engagés à la rentrée 2022 doivent permettre à l'ensemble des usagers de**

mieux connaître les attendus partagés dans chaque discipline ainsi que les processus mis en œuvre pour révéler les niveaux atteints de chaque élève.

L'enjeu ici n'est pas de comparer les prestations ponctuelles des élèves entre elles sur une épreuve normée, mais bien de révéler la solidité du niveau de compétence acquis capable d'assurer à l'élève sa réussite future dans une logique d'équité et de transparence.

L'ESSENTIEL

L'académie de Grenoble est engagée depuis plus de trois ans dans le pilotage actif et affirmé d'une évaluation équitable, efficiente et explicite. Auprès des collègues et des lycées, aux côtés des personnels de direction et des enseignants, à destination des élèves et de leurs familles, il s'agit bien de rappeler à chacun que l'évaluation n'a de sens et d'efficacité que si elle sert les apprentissages en aidant l'élève à comprendre où il en est pour l'aider à comprendre là où il doit aller. Le lycée, avec le processus des choix d'enseignement de spécialité autant qu'avec la prise en compte du travail effectué tout au long de l'année par le contrôle continu, entre dans le travail déjà accompli au collège, lui-même dans la continuité du premier degré.

« ÉVALUER POUR IDENTIFIER ET ACCOMPAGNER VERS L'APPRENTISSAGE »

Ⓞ UNE ACADÉMIE ENGAGÉE ET ACCOMPAGNANTE

- Deux livrets ont été créés par les corps d'inspection académiques, à destination des enseignants, pour accompagner chacun dans sa discipline à positionner le niveau de maîtrise acquis en fin du cycle Terminal sur les compétences définies par le LSL, enrichi d'exemples d'activités possibles à diversifier tout au long des deux années :

<https://www1.ac-grenoble.fr/article/continuite-pedagogique-2nd-degre-enseignants-121975#pratiques2>

- Des formations en établissement ou en réseau pour accompagner les professeurs de lycée à mieux s'approprier les leviers d'une évaluation en continu afin de faire apprendre et faire réussir tous les élèves.
- Un parcours m@gistère accessible qui fait le point sur les derniers travaux dans le domaine de la docimologie.
- Un Groupe de Travail Académique pluricatégoriel (Inspecteurs, Personnels de Direction...) qui se donne pour mission d'enrichir la réflexion autour des enjeux des projets d'évaluation et de mutualiser au niveau académique toutes les actions qui en assurent la mise en œuvre.
- Des documents d'aide et des actions de formation à destination des personnels pour les aider à analyser les résultats des évaluations nationales.
- Diffusion d'outils de pilotage à destination des personnels de direction avec comparaison entre évaluation au fil de l'eau en cours d'année (Socle au collège et contrôle continu au lycée) et les performances réalisées par les élèves sur les épreuves DNB ou BAC.

#Réussite
#Communication
#Explicite
#Lisibilité #Équité
#Apprendre
#ÉvaluationDesÉtablissements

LES PERSPECTIVES

- Le Groupe de Travail Académique organisé pour la mise en œuvre et le suivi des projets d'évaluation au Lycée accueillera en 2022-2023 de représentants du CVL pour partager les demandes et les besoins et ainsi mieux communiquer sur les enjeux d'une évaluation en continu auprès des élèves.
- Un même travail de communication auprès des Fédérations de Parents d'élèves est également envisagé.
- L'évaluation ne peut se limiter à l'évaluation des seules compétences disciplinaires ; le jeune en formation développe également des compétences transversales, dont la maîtrise est essentielle à la réussite de son parcours professionnel et à sa construction personnelle : l'académie a déjà diffusé et continue de porter un outil d'aide à l'évaluation des compétences transversales.
- Un travail va également s'engager en direction des collèges pour recenser les pratiques innovantes qui ont pu se mettre en place à l'issue de la réforme du collège mais aussi pour accompagner les équipes dans l'évaluation des compétences du socle commun chez les élèves.

« ÉVALUER POUR FAIRE APPRENDRE ET FAIRE RÉUSSIR »



1.4 Collège : renforcement de la 6^{ème}, sport, découverte des métiers

À RETENIR

- Les évaluations nationales de 6^e fournissent des repères aux professeurs pour adapter leurs enseignements aux besoins de chaque élève.
- En classe de 6^e, de nouvelles organisations sont expérimentées au service de la réussite des élèves et de l'élévation de leur niveau.
- Le collège propose aux élèves de réfléchir à leur avenir grâce à de nouvelles activités de découverte des métiers dès la 5^e et accorde une place accrue à la pratique sportive avec deux heures de sport supplémentaires.

© UN COLLÈGE ENGAGÉ DANS LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SCOLAIRES

Identifier les besoins avec les évaluations nationales de 6^e

Les évaluations nationales apportent des repères essentiels pour identifier les besoins des élèves en français et en mathématiques. Durant cette année, l'accent sera mis sur leur exploitation par les professeurs afin de prendre en charge sans délai la difficulté scolaire. L'analyse conjointe des résultats entre le collège et les écoles d'origine permettront de renforcer la liaison pédagogique entre le CM2 et la 6^e.

leurs élèves de faire deux heures d'activités sportives sur le temps périscolaire, en lien avec des clubs ou associations sportives. Cette expérimentation concerne près de 140 collèges dans les 30 académies pour l'année scolaire 2022-2023.

De nouvelles activités de découverte du monde professionnel

Afin d'accompagner les élèves dans des choix éclairés d'orientation à toutes les étapes de leur parcours, et dans l'élaboration progressive de leur projet professionnel, il est nécessaire de renforcer les actions de découverte du monde professionnel dès le collège. Ainsi, les collèges volontaires proposeront de

© UN COLLÈGE QUI INNOVE

L'expérimentation de deux heures de sport en plus

La pratique sportive et l'activité physique des élèves doivent être encouragées. Dans cette perspective, les collèges volontaires sont invités à mettre en place, à titre expérimental, une organisation des emplois du temps permettant à tout ou partie de

nouvelles activités de découverte des métiers dès la classe de 5^e et jusqu'à la 3^e, activités qui pourront notamment prendre la forme de rencontres avec des professionnels de différents secteurs ou de visites d'entreprises.

Le cycle des approfondissements sera repensé dans une perspective d'excellence et d'ouverture pour mieux préparer les élèves à leur cursus et à leur orientation en fin de 3^e.

© UN COLLÈGE ENGAGÉ POUR LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

Des expérimentations pédagogiques en 6^e dès la rentrée

Les collèges volontaires pourront expérimenter, en lien avec les autorités académiques, de nouvelles organisations pédagogiques en classe de 6^e. Ce niveau de classe pourra ainsi donner lieu à des **organisations spécifiques des enseignements**, qui permettront par exemple d'offrir aux élèves des temps d'accompagnement différenciés et modulaires afin de renforcer le niveau des élèves dans les savoirs fondamentaux, mieux accompagner la transition entre l'école et le collège et donner sa pleine cohérence au cycle 3. Ces aménagements pourront aussi bien se traduire par un effort accru sur la consolidation du niveau en lecture ou en mathématiques, que par des modes d'intervention différents, associant notamment des professeurs des écoles à la prise en charge des élèves.

Ces expérimentations pédagogiques seront une occasion privilégiée de **réfléchir à d'autres modèles d'apprentissage** et d'**observer des organisations de travail différentes**.

Des mesures pour élever le niveau général

- Le volet collège du Plan mathématiques se poursuit avec pour objectifs de **dynamiser l'enseignement des mathématiques et de transformer les pratiques pédagogiques** afin d'améliorer les résultats des élèves, mais aussi susciter leur intérêt pour les mathématiques.

- Pour le volet langues, voir fiche 1.5.

Un collège engagé pour la réussite et l'épanouissement des élèves

À la fin de la 3^e, un collégien sur 4 ne possède pas le niveau attendu, notamment en français et en mathématiques. Ce constat se porte à 50 % pour les élèves qui sont orientés en voie professionnelle.

Ce constat nous oblige dès à présent à réfléchir à la nécessité de faire du collège un lieu où tous les élèves réussissent.

Le Plan mathématiques collège

- 137 laboratoires de mathématiques.
- De nombreuses **formations académiques et nationales**.
- Des ressources en ligne sur Éduscol pour **organiser une formation** qui réponde aux besoins des professeurs.
- Des ressources en ligne sur Éduscol pour **concevoir un enseignement efficace** (guide sur la résolution de problèmes, réflexions sur les pratiques pédagogiques).







1.5 Améliorer l'apprentissage de l'anglais

© Stéphanie Lacombe - MENJ

À RETENIR

- Le test de positionnement Ev@lang collège en anglais permet :
 - d'identifier les acquis et les besoins des élèves vis-à-vis de l'objectif de maîtrise du niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en fin de 3^e ;
 - d'aider les professeurs à mieux cibler et organiser leur enseignement.
- 800 000 élèves ont passé ce test au printemps 2022 : un élève de 3^e sur deux n'atteint pas le niveau requis.
- Un plan d'urgence est lancé dès la rentrée pour que 80 % des élèves accèdent à ce niveau d'ici les trois prochaines années.

© EV@LANG COLLÈGE : UN OUTIL DE POSITIONNEMENT DÉVELOPPÉ PAR LE MINISTÈRE

Une évaluation exhaustive du niveau d'anglais des élèves de 3^e

L'ensemble des élèves de 3^e ont passé un test de positionnement nommé

Ev@lang. L'objectif est de permettre aux élèves d'évaluer leur niveau d'anglais et aux équipes pédagogiques de disposer d'un outil de suivi des apprentissages. Les différentes épreuves du test permettent de positionner les élèves du niveau A1 au niveau B1+ du CECRL dans les activités langagières de réception : compréhension de l'oral et compréhension de l'écrit. Les connaissances linguistiques (grammaire et lexique) sont également testées.

Près de 800 000 élèves, en France et dans les établissements d'enseignement français à l'étranger, ont passé le test Ev@lang collège, soit 90 % des effectifs globaux des élèves de 3^e. Cette évaluation exhaustive constitue un outil précieux pour situer le niveau des élèves.

© UN PLAN D'ACTION AMBITIEUX POUR FAIRE PROGRESSER LES ÉLÈVES EN ANGLAIS

Sans remettre en cause l'enseignement des autres langues vivantes étrangères, ce plan a vocation à améliorer le niveau des élèves en anglais. Il irriguera ensuite l'enseignement des autres langues vivantes.

- Rédiger des repères de progression linguistique
- Élaborer des outils d'évaluation pour les professeurs
- Poursuivre les efforts accomplis à l'école primaire
- Étendre l'usage de l'assistant vocal numérique Captain Kelly
- Encourager la mobilité des élèves, notamment au collège

La mobilité scolaire européenne et internationale

au lycée général et technologique

QUI ?

Les élèves de lycée d'enseignement général et technologique

QUOI ?

Une meilleure prise en compte, dans la scolarité et pour le baccalauréat, des périodes de mobilité européenne et internationale

QUAND ?

À partir de la rentrée scolaire 2022-2023

QUELLES NOUVEAUTÉS ?

ÉLÈVES DE 2^{DE}

- Possibilité de faire reconnaître dans le parcours scolaire les résultats obtenus dans le cadre de sa mobilité
- ✓ Programme Erasmus+ ou programme de l'Office franco-allemand pour la jeunesse
- ✓ Mobilité effectuée sur une partie de l'année scolaire

ÉLÈVES DE 1^{RE}

- Possibilité de faire valoir sa mobilité pour le baccalauréat
- ✓ Programme Erasmus+ ou programme de l'Office franco-allemand pour la jeunesse
- ✓ Mobilité scolaire d'une durée minimale de 4 semaines
- ✓ Rapport écrit et soutenance à présenter au retour

Avec inscription de la mention « mobilité scolaire européenne et internationale » sur le diplôme

ÉLÈVES DE TERMINALE

- Pour le baccalauréat, possibilité de bénéficier d'une convocation à une épreuve de remplacement si la mobilité entraîne l'absence de l'élève à une épreuve terminale
- ✓ Élèves inscrits dans un établissement public, privé sous contrat et hors contrat

Pour les épreuves d'enseignement de spécialité, de philosophie et le Grand oral*

LE CONTRAT D'ÉTUDE

Quelle que soit la classe, un contrat d'étude est mis en place pour un partenariat renforcé entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil et l'élève :

- document indispensable à la reconnaissance de la mobilité scolaire ;
- garantit un accompagnement de l'élève par les équipes pédagogiques des deux établissements ;
- signé par les deux chefs d'établissement, l'élève en mobilité ou son représentant légal s'il est mineur.

* Un candidat au baccalauréat dont la mobilité en classe de 1^{re} lui ferait manquer l'épreuve anticipée de français ne serait pas convoqué à une épreuve de remplacement mais serait convoqué à se présenter en terminale à cette épreuve de français.



1.6 Devoir / Travail personnel / E-devoir fait

À RETENIR

- Chaque établissement dispose d'un projet pédagogique « Devoirs Faits »
- Un accompagnement pédagogique notamment à travers la mise à disposition de nombreuses ressources sur la notion de travail personnel de l'élève engagé dans la classe avec celui à poursuivre hors la classe
- Les recherches scientifiques sur la notion de « devoirs » utiles et efficaces pour les apprentissages.

DEVOIRS FAITS

Le dispositif « Devoirs faits », **présent dans tous les collèges**, permet chaque année aux élèves de disposer d'un accompagnement dans l'aide aux devoirs, encadré par des professionnels de l'éducation. Celui-ci permet également aux élèves les plus fragiles de **disposer d'un temps de soutien pour surmonter des difficultés passagères d'apprentissage**. Il est particulièrement mobilisé **en classe de 6e pour consolider les fondamentaux** en s'appuyant sur les résultats des évaluations nationales et les tests de Fluence.

La mise en œuvre du dispositif est **adaptée au contexte particulier de chaque établissement** afin de répondre au mieux **aux besoins des élèves et des familles**. Il peut prendre des formes variées, heures dédiées inscrites à l'emploi du temps, sous la forme d'un bureau d'aide rapide ou encore dans le cadre d'une salle d'étude apprenante. Il mobilise différents personnels de l'éducation (enseignants, AED, étudiants ...) au service de l'accompagnement de l'élève dans son travail personnel.

Les équipes pédagogiques se mobilisent collectivement pour permettre à chaque élève de s'engager pleinement dans son travail personnel dans et hors la classe, seul garant de progrès et d'apprentissage. À ce titre, la mise en œuvre de rituel de début et de fin de cours, l'explicitation du type de devoir à réaliser et la clarification sur les attendus sont autant de leviers que les équipes pédagogiques mettent en œuvre pour contribuer à la réussite de chacun.

CHIFFRES CLÉS

- **27,4% d'élèves** bénéficiaires du dispositif « Devoirs-faits » sur l'académie de Grenoble.
- **57,8 d'élèves** bénéficiaires du dispositif « Devoirs-Faits » dans les établissements REP+ de l'académie.
- En moyenne, un élève bénéficiaire des dispositifs dispose de 2,5 H hebdomadaires d'accompagnement.
- **65,7 % des heures** sont assurées par des enseignants dans l'académie de Grenoble.

🕒 SERVICE «E-DEVOIRS FAITS »

À la rentrée 2022, le rectorat lance une plateforme académique d'offre de service « e-devoirs faits ». Elle va permettre de faciliter la mise en relation des personnels disponibles sur le territoire académique pour encadrer des séances de « e-devoirs-faits » avec les besoins des établissements. Pour cela les intervenants seront d'abord formés à travers un parcours m@gistère, puis pourront en fonction de la sollicitation des établissements prendre en charge un groupe d'élèves pour les accompagner dans la réalisation de leurs devoirs.

Ainsi un professeur volontaire dans un territoire, pourrait par exemple prendre en charge à distance un groupe d'élèves de 4ème sur un autre territoire, dans l'accompagnement aux devoirs un soir de la semaine.

Cette expérimentation permet pour partie de pallier aux difficultés de certains établissements à répondre à la demande des familles sur cet accompagnement dans le cadre des emplois du temps de la semaine notamment au regard des contraintes afférentes aux transports scolaires.

INITIATIVES LOCALES

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT ARTICULÉ AUTOUR DU TRAVAIL PERSONNEL DE L'ÉLÈVE

Un collège de l'académie a fait le choix de placer la notion de travail personnel de l'élève au cœur de ses priorités pédagogiques. Les équipes pédagogiques se sont harmonisées pour ritualiser chaque début et fin de cours. Un temps de rappel des notions abordées au cours précédent est systématiquement intégré au début de chaque leçon afin de réactiver la mémoire des élèves. Parallèlement, chaque fin de leçon est structurée autour d'une synthèse du cours, d'une focale sur les éléments indispensables à retenir et d'un temps d'engagement dans le travail personnel au sein de la classe pour permettre la levée des implicites par l'enseignant. Adossé à la mise en œuvre d'une salle d'étude apprenante et à un projet de vie scolaire qui laisse une part belle à l'accompagnement des élèves vers l'autonomie dans le travail, cet établissement contribue à l'acquisition de compétences solides dans l'apprendre à apprendre chez les élèves, vecteur de réussite dans la poursuite du parcours scolaire.

#DevoirsFaits
#EDevoirsFaits

#Rituels

#Réussite #Équité

#CharteCollective

#TravailPersonnelDeLÉlève

« TRAVAIL PERSONNEL
DE L'ÉLÈVE DANS ET
HORS LA CLASSE,
VECTEUR DE RÉUSSITE
SCOLAIRE ET D'ÉQUITÉ »



1.7 Le lycée d'enseignement général et technologique

🕒 LE DOUBLE ENJEUX DES MATHÉMATIQUES AU LYCÉE

Dès la rentrée prochaine, les mathématiques sont introduites dans le tronc commun en classe de première générale à raison d'une heure et demie par semaine. Cet enseignement de mathématiques est proposé à titre facultatif à tous les élèves volontaires de première générale qui n'auront pas choisi la spécialité mathématique.

Il poursuit 2 objectifs :

- **donner à tous les élèves un socle de connaissances et de compétences** mathématiques utile dans leur vie sociale et citoyenne, comme dans leur vie professionnelle.
- **réconcilier avec les mathématiques les élèves qui ont perdu le goût et l'intérêt pour cette discipline**, notamment en explorant des situations-problèmes interdisciplinaires ou contextualisées en lien avec des thématiques actuelles auxquelles la jeune génération est sensible.

Il s'agit d'enrichir une offre de formation en mathématiques qui désormais s'étend de l'acquisition des compétences fondamentales jusqu'à la construction d'une expertise disciplinaire. Cet enseignement permettra également aux élèves de première non spécialistes qui choisiront ensuite l'enseignement optionnel de mathématiques complémentaires en classe de terminale de disposer de notions fondamentales qui leur en facilitera le suivi.

Dès la rentrée prochaine, la nouvelle offre d'heures spécifiquement dédiées aux mathématiques (hors enseignement scientifique pour tous) se décline ainsi sur le cycle terminal :

- En classe de première, à la rentrée 2022 : zéro heure, ou une heure et demie (enseignement facultatif), ou quatre heures (enseignement de spécialité).
- En classe de terminale : zéro heure, ou trois heures (option mathématiques complémentaires), ou six heures (enseignement de spécialité), ou neuf heures (en ajoutant l'option mathématiques expertes).

Environ 6800 élèves sur les 19 700* accueillis en première en lycée public ou privé sous contrat ne choisissant pas la spécialité Mathématiques de première pourront retenir cet enseignement.

La mise en place de ce nouvel enseignement vient équilibrer l'offre de formation en mathématiques de première voie générale, qui jusqu'alors se caractérisait par un choix binaire consistant à suivre ou non l'enseignement de spécialité mathématiques destiné principalement à développer une expertise de la discipline. Sans se substituer à l'enseignement de spécialité, cet enseignement qui vise au développement de compétences transversales utiles à tous les élèves est particulièrement indiqué pour ceux d'entre eux qui envisagent une poursuite d'étude dans des domaines tels que la psychologie, la géographie ou qui se destinent à devenir professeur des écoles.

*Il s'agit des données pour la rentrée 2021. Celles concernant la rentrée 2022 seront connues lors de la deuxième quinzaine de septembre.

© NSI, UN ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ À DÉVELOPPER

Le développement de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques (NSI) se poursuit, en cohérence avec les attentes et l'évolution de la société française, dans le prolongement de l'enseignement obligatoire de sciences numériques et technologie (SNT) en classe de 2nd générale et technologique. Proposé depuis 2019 aux élèves de la voie générale du lycée, à raison de 4 heures hebdomadaires en 1re et de 6 heures en terminale, il **permet d'acquérir les concepts et les méthodes qui fondent l'informatique dans ses dimensions scientifiques et techniques**. Les effectifs progressent, passant de 30 000 élèves ayant choisi cette spécialité en 1re en 2019, à 37 000 en 2021.

Ce nouvel enseignement s'est accompagné de la création d'un Capes NSI en 2020 et de l'agrégation d'informatique en 2022.

LA PRIORITÉ DE L'ACADEMIE

Dans l'académie existe une volonté forte de faire vivre cette spécialité NSI, notamment en développant une culture commune autour de NSI en direction des professeurs ou en favorisant des liens avec l'enseignement supérieur ou la recherche.

Le nombre d'élèves choisissant la spécialité NSI est en augmentation régulière. La proportion de filles suivant la spécialité NSI reste en deçà de l'objectif de mixité de 30 % dans chacune des spécialités et constitue un problème pour la société, qui se prive ainsi de nombreux talents et pour le numérique, qui risque de se développer de manière fortement déséquilibrée.

Demandes des élèves pour suivre la spécialité NSI

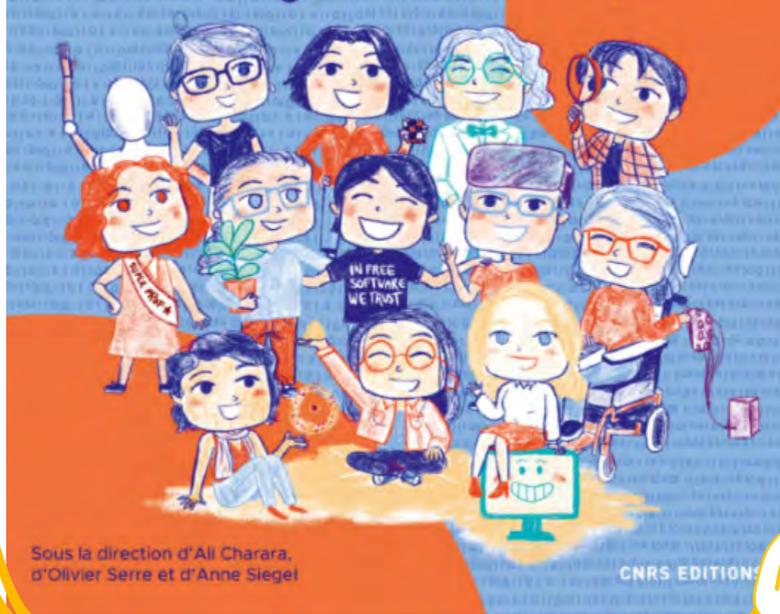
Demande de l'EDS NSI (données provisoires de la DRAIO)	Proportion d'élèves demandant NSI par rapport au nombre total d'élèves		Proportion de filles demandant NSI par rapport au nombre total d'élèves demandant NSI	
	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023
Pour NSI en première	8.3%	8.5%	17.6%	17.7%
Pour NSI en terminale	3.3%	3.7%	12.5%	13.3%

Au travers de 12 portraits de chercheuses, enseignantes-chercheuses et ingénieures dans les sciences du numérique, croquées par le crayon de Léa Castor, pour contribuer à briser les stéréotypes qui dissuadent les femmes de s'engager dans cette voie.



Léa Castor Célia Esnault Laure Thiébault

Les DÉCODEUSES du numérique



À NOTER

En 2022 un lycée a été primé:
Lycée polyvalent Guillaume Fichet, Bonneville, Haute-Savoie.

TEMPS FORTS 2022-2023

- Organisation Journée des Inspections (JDI) avec la volonté de renforcer le travail sur la mixité et de poursuivre le développement d'une culture commune sur les pratiques évaluatives.
- Valorisation d'actions pendant la semaine du numérique (conférences, ateliers, actions en ligne)
- Mise en place de clubs informatiques
- Stages au PAF
- Participation active aux trophées NSI

#Numérique
#Informatique
#Science

LES SECTIONS INTERNATIONALES DEVIENNENT LES BFI

À la rentrée 2022, les sections internationales (SI) sont transformées en BFI (baccalauréat français international) pour les élèves qui entrent au cycle terminal.

La formation dispensée dans les sections internationales et les classes menant au baccalauréat français international a pour objet de **faciliter à la fois l'intégration et l'accueil d'élèves étrangers dans le système éducatif français mais aussi de former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère et à l'appropriation de sa culture**, en particulier par l'utilisation de cette langue dans certaines disciplines, dites non linguistiques (DNL).

Les BFI permettent donc aux élèves ayant le niveau de langue requis de passer un bac international sans avoir été scolarisé dans un parcours international dans le primaire et le collège. La mention internationale devient donc accessible à plus d'élèves. Le BFI peut également se décliner en plusieurs langues (bilingue = français + LVA, trilingue = français + LVA + LVB, quadrilingue = français + LVA + LVB + LVC).

L'académie s'inscrit dans cette évolution en deux phases, dont la première consiste à **transformer les neuf sections internationales existantes en BFI**, situées dans les départements du 38 et du 73 et concernant six langues.

« DES PARCOURS AMBITIEUX EN LANGUES POUR TOUS »

#OuvertureCulturel
#Linguistique
#International
#BacFrançaisInternational
#ParcoursExcellence

EN BREF

LES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS...

Dans l'académie de Grenoble, il s'agit donc d'une transformation des SI suivantes :

- Lycée Europole Grenoble (38) : Anglais, portugais, allemand, italien, arabe, espagnol
- Lycée Argouges Grenoble (38) : Américain
- Lycée privé St. Marc Nivolas-Vermelle (38) : Américain
- Lycée Vaugelas, Chambéry (73) : Anglais

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'action pour la mixité sociale, l'académie ouvre à la rentrée 2022, une section internationale au collège Lucie Aubrac, au sein de la cité éducative, une section internationale britannique.

BFI À VENIR

La seconde phase, déjà en cours d'instruction par les inspecteurs de langues vivantes et la DRAREIC, vise la création de BFI à la rentrée 2023. A terme, l'académie envisage d'ouvrir au moins un BFI par département.

Dans ses critères de sélection, elle veillera à favoriser des lycées avec une forte dynamique au niveau des langues se trouvant dans des villes moyennes, présentant une certaine mixité sociale.

Une attention particulière sera portée au parcours linguistique dans son ensemble (école-collège-lycée).

◎ VALORISATION DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE

Le plan national de valorisation de la voie technologique de l'enseignement scolaire et supérieur vise à :

- **disposer des compétences technologiques (RH) nécessaires aux enjeux** : de ré-industrialisation de l'économie française, des transitions écologique et numérique, de l'agriculture et l'alimentation, du social et de la santé, et des services associés ;
- démocratiser davantage l'accès aux formations de l'enseignement supérieur
- la voie technologique est une voie de réussite.

LES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS

- Renforcer les effectifs des séries STI2D, ST2S et STL.
- Maîtriser les effectifs du cycle terminal de la série STMG.
- Engager la réflexion sur les besoins et les complémentarités en termes de carte des formations.
- Valoriser et développer les parcours technologiques dans chaque campus des métiers et des qualifications.
- Renforcer les cordées de la réussite dans la voie technologique.

L'académie de Grenoble a retenu trois axes prioritaires :

- **renforcer dès le collège les dispositifs d'information et de communication sur la voie technologique** (pré et post bac) **et ses débouchés** (emplois et poursuites d'études), **lutter contre les stéréotypes de genre** ;
- **construire des parcours de formation sécurisés dans un continuum bac -3 bac+3**, et au-delà pour les meilleurs élèves ;
- **assurer la réussite de tous les élèves** de la voie technologique dans l'enseignement supérieur.

#PoursuiteEtude

#Réussite
#VoieChoisie
#Valorisation

L'académie de Grenoble a imaginé et mis en place pour la rentrée 2022 un dispositif expérimental d'accès aux séries technologiques STL et STI2D après la 3ème.

- Il s'adresse à des élèves de 3ème intéressés par les bacs STL et STI2D.
- Il permet aux élèves de 3ème ne disposant pas des séries STI2D ou STL sur leur lycée de secteur d'être affectés dès la 2nde GT dans un lycée offrant ces formations.
- En 2nde GT, les élèves inscrits dans ce dispositif bénéficient d'un accompagnement leur permettant la découverte des séries STI2D ou STL et de consolider leur choix d'orientation en classe de 1ère.
- À la rentrée 2022, 25 élèves et 4 lycées participent à cette expérimentation pour STL, 99 élèves et 7 lycées pour STI2D.

LES TEMPS FORTS 2022-2023

- Deux séminaires à destination des chefs d'établissements et professeurs principaux des collèges et lycées (seconde) en octobre, l'un pour les établissements de l'Ardèche et de la Drôme, l'autre pour l'Isère.
- Webinaires pour les professeurs principaux de collège et seconde en novembre.
- Poursuite du groupe de travail avec les directeurs d'IUT.
- Poursuite et évaluation du dispositif expérimental d'accès aux séries technologiques STL et STI2D après la 3ème.
- Accompagnements des personnels, réseaux d'établissements, pour une valorisation de la voie technologique.

ACADÉMIE ENGAGÉE | TÉMOIGNAGES

Plusieurs témoignages écrits et vidéo d'élèves sont accessibles dans les plaquettes présentant les séries technologiques à la rubrique « La voie technologique : 8 bacs pour 8 grands secteurs d'activités » sur : <https://www1.ac-grenoble.fr/minihome/la-voie-technologique-123365>



1.8 La voie professionnelle au cœur de l'excellence et de l'égalité

À RETENIR

Le lycée professionnel dans l'académie de Grenoble, c'est :

- 23 176 élèves en Baccalauréat professionnel ;
- 5 376 élèves en CAP
- 1 585 élèves en section technicien supérieur
- 56 lycées qui proposent des formations professionnelles ;
- 14 familles de métiers en baccalauréat professionnel.

POUR SUIVRE LA TRANSFORMATION

La rentrée 2022 sera l'année de l'ancrage de la transformation de la voie professionnelle, avec la poursuite du déploiement des CAP en trois ans et la consolidation du nouveau baccalauréat professionnel.

Désormais l'ensemble des familles de métiers déployées. La diversité des métiers est préservée, et l'excellence de la voie professionnelle renforcée.

L'accompagnement des élèves passe par la poursuite de la réflexion sur la place des périodes de formation en milieu professionnel dans le processus d'apprentissage comme interface entre le monde professionnel et le parcours scolaire individualisé.

L'ambition scolaire continue à être soutenue par le développement des modules de terminale et une liaison bac pro/BTS renforcée par la mise en réseau des différents acteurs et partenaires de la voie professionnelle.

Le parcours de l'élève dans la voie professionnelle doit être envisagé dans sa globalité en portant toutefois une attention particulière sur l'accompagnement et l'étayage mis en

place au travers des pratiques évaluatives, la lutte contre le décrochage scolaire, l'innovation pédagogique et la liaison bac pro/BTS.

POUR INNOVER DANS LA VOIE PRO

En prenant appui sur l'expertise des équipes pédagogiques, l'expérimentation de nouveaux dispositifs et de stratégies innovantes permettra de poursuivre le suivi individualisé aux élèves dans la construction de leurs parcours de formation et lutter contre les risques de décrochage. L'instauration des ateliers de philosophie en terminale professionnelle crée également l'équité entre les élèves de la voie professionnelle et ceux des voies générales et technologiques. L'académie de Grenoble possède une réelle expérience dans la mise en œuvre de discussions philosophiques avec huit établissements proposant cet enseignement depuis la rentrée 2021.

« LA VOIE PROFESSIONNELLE :
UNE DIVERSITÉ DE
PARCOURS PERMETTANT À
CHACUNE ET CHACUN D'Y
CONSTRUIRE SON AVENIR. »

© RAPPROCHER L'ÉCOLE ET L'ENTREPRISE

Le développement de partenariats renforcés entre les établissements scolaires et les entreprises permet la coloration de certains diplômes pour une meilleure adaptation aux besoins spécifiques locaux ; le développement de l'apprentissage afin d'accompagner chaque jeune vers un parcours scolaire ou sous statut d'apprenti et facilite l'insertion professionnelle.

EN BREF

À la rentrée 2022, de nouvelles formations seront ouvertes :

- BAC PRO optique lunetterie – LP Victor Hugo à Valence
- BAC PRO Technicien Etudes du bâtiment – LPO Léonard de Vinci à Villefontaine
- BAC PRO pilote de ligne de production – LP Montesquieu à Valence
- BAC PRO pilote de ligne de production – LP Germain Sommeiller à Annecy
- FCIL e-commerce – LPO Mont Blanc à Passy
- BTS professions immobilières – LP Tom Morel à Cran Gevrier



© VERS UNE GRATIFICATION DES STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL

Pour mieux reconnaître les compétences professionnelles acquises par les lycéens durant leur parcours de formation, un travail est actuellement en cours pour permettre aux élèves qui s'engagent dans la voie professionnelle de bénéficier d'une gratification des périodes de formation en milieu professionnel.

#CAP
#Parcours
#Apprentissage
#VoiePro

#Chef-d'œuvre
#PFMP
#Professionalisation
#BacPro

LES TEMPS FORTS 2022-2023

- **Semaine de la voie pro :** la seconde édition de la Semaine des lycées professionnels se déroulera **du 5 au 9 décembre 2022**, elle permet de valoriser cette voie de formation, les diplômes et les métiers auxquels les élèves se préparent.
- **Séminaire annuel académique :** ce séminaire de la voie professionnelle s'inscrit dans le cycle de rencontres initié en octobre 2020 par Mme la Rectrice Hélène Insel. Il concourt à la réflexion commune qui doit être menée pour le pilotage de la mise en œuvre des politiques publiques et plus particulièrement la mise en place de la transformation de la voie professionnelle.
- **Concours Main-tenant le geste professionnel :** organisé par l'académie de Grenoble, il vise à promouvoir la voie professionnelle. Au travers de la valorisation des réalisations des élèves ou apprentis, ce concours permet de mettre en lumière les savoirs faire professionnels que les élèves acquièrent dans les différentes filières.





LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS : DES FILIÈRES INSÉRANTES ET DES PARCOURS FLUIDIFIÉS

Les Campus des métiers et des qualifications (CMQ) portent l'ambition de proposer les meilleurs **parcours de formation dans des filières d'avenir** et d'accompagner vers l'emploi. Ils visent à apporter par la formation une réponse à un besoin en emplois et en compétences dans une filière.

Les CMQ réunissent les différents acteurs d'un groupement stratégiques : établissements scolaires, établissements d'enseignement supérieur, centres de formation d'apprentis, organismes de formation continue, laboratoires de recherche, pôles de compétitivité, entreprises et associations.

Les CMQ ont vocation à participer activement à l'évolution des besoins en compétences professionnelles tout au long de la vie pour aider les entreprises du territoire dans leurs transformations.

Dans le cadre du plan « France Relance 2030 », le programme « compétences et métiers d'avenir » permet de consacrer 34 Mds€ pour accompagner, dans les cinq prochaines années, les transitions écologiques et numériques.

Les priorités France Relance 2030 constituent un axe majeur de contribution pour les CMQ, à travers les établissements de formation de leurs réseaux, pour soutenir l'émergence de talents et accélérer l'adaptation des formations aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers.

Les CMQ sont donc, à ce titre, considérés comme des acteurs majeurs pouvant relever cette ambition et proposer des projets innovants et ambitieux pour favoriser la relation emploi/formation des filières nationales stratégiques.

#FilièresStratégiques
#France2030
#Excellence
#TALENT

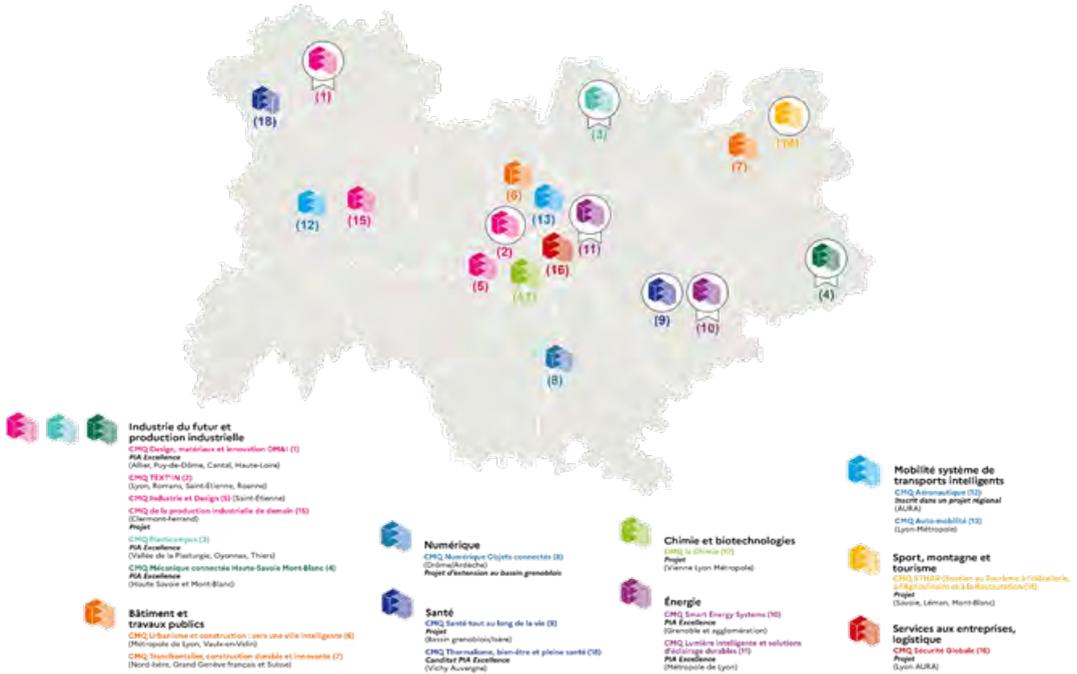
LES PRIORITÉS

Les projets actuels concernent les stratégies d'accélération nationales

- Décarbonation de l'industrie
- Développement de l'hydrogène décarboné
- Digitalisation et décarbonation des mobilités
- Cybersécurité
- Intelligence artificielle
- Electronique
- Verdissement du numérique
- Ville durable et bâtiments innovants



Les Campus des Métiers et des Qualifications dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes



TÉMOIGNAGE



Valérie HILLAIRET – membre Comité Stratégique de Filière « Industrie Electronique »

Engagement partenarial avec les entreprises industrielles

« Les entreprises industrielles de la filière électronique font toutes face aujourd'hui à la même problématique d'attractivité et de rétention des ressources et compétences. Sur le bassin grenoblois en particulier, les projets d'investissement massifs et les prévisions de croissance renforcent les besoins en formation pour préparer la main d'œuvre qualifiée de demain. A ce titre, le CMQ Informatique et Electronique de Demain offre une occasion unique de mutualiser les efforts des différentes parties prenantes industrielles et académiques, pour trouver des solutions concrètes, innovantes et efficaces à nos défis communs »







1.9 La stratégie numérique au service de la réussite des élèves

🕒 LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE

Le numérique participe à la réussite des élèves et contribue à la formation à la citoyenneté. Il peut « ... **faciliter certaines approches pédagogiques, voire rendre possibles certaines activités qui favorisent un apprentissage des élèves, ou de certains élèves...** », en français, en langues vivantes ou en mathématiques, ainsi que le souligne le rapport de synthèse du CNESCO numérique et apprentissages scolaires (André Tricot et Jean-François Chesné, CNESCO, 2022).

Par ailleurs, la crise sanitaire a montré la nécessité de disposer d'outils numériques stables, partagés, souverains et de former les enseignants, les élèves et les familles à leur utilisation en et hors contexte de crise.

🕒 LES TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS

Le dispositif « territoires numériques éducatifs » financé par la Caisse des Dépôts et Consignations relève ce défi et se déploie dans 12 départements dont l'Isère.

En lien étroit avec la DSDEN de l'Isère, les collectivités territoriales, CANOPE et

la Trousse à Projets (volet parentalité), des programmes d'actions concertées qui associent équipements, ressources, **formation des enseignants et formation des familles à la parentalité numérique seront déployés.**

Le dispositif TNE inclura de surcroît une **formation des familles à la parentalité numérique** dans 12 territoires prioritaires. **Formation aux outils numériques, prise en main des ENT, réflexion sur le temps d'écran, l'identité numérique, usages raisonnés des réseaux sociaux, lutte contre le cyberharcèlement seront autant de thèmes qui seront** proposés et qui permettront la création de groupes de parents **ressources afin d'offrir un soutien à celles et ceux qui sont les plus éloignés de l'École et du numérique.**

CHIFFRES CLÉS

- **27 330 tablettes numériques** sont déployées par les collectivités départementales en partenariat avec l'académie dans les collèges
- **501 communes ou communautés de communes lauréates** de l'appel à projet « Socle Numérique des écoles élémentaires ».
- **806 écoles et 97 700 élèves** bénéficiaires d'équipement et de ressources

« ÉQUIPER, FORMER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS POUR FAIRE DU NUMÉRIQUE UN LEVIER DE RÉUSSITE DES ÉLÈVES. »

©PIX, LA MONTÉE EN COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

Depuis la rentrée scolaire 2019, **le dispositif PIX remplace le brevet informatique et internet (B2i) et le niveau 1 de la certification informatique et internet (C2i)**. PIX est un **outil permettant d'évaluer en ligne les compétences numériques des élèves** et de déterminer s'ils maîtrisent les savoir-faire définis par le cadre de référence des compétences numériques (CRCN). **Tous les élèves en fin de cycle 4 au collège, en fin de cycle terminal au lycée (LGT et LP), les élèves de CAP lors de l'année d'obtention, les étudiants de formations dispensées en lycée (STS, CPGE) doivent passer une certification qui se déroule sur la plateforme PIX.**

Pour faciliter le déploiement et la mise en œuvre, un « référent PIX » est nommé dans chaque établissement et est en charge d'administrer les plateformes de travail (PIX orga) et de certification des compétences numériques (PIX certif). Ces référents bénéficient de l'accompagnement d'un ambassadeur académique et des corps d'inspection qui proposent des informations hebdomadaires à destination des équipes éducatives, des webinaires tout au long de l'année et des formations en établissement scolaire.

À VENIR

Pour aller encore plus loin dans le déploiement du dispositif, la délégation académique au numérique proposera dès la rentrée de nouvelles ressources disciplinaires permettant de cibler des compétences numériques travaillées au sein des programmes disciplinaires. Aussi, un nouveau référentiel de compétences numériques professionnelles nommé CRCN Edu (basé sur le modèle européen DigCompEdu) permettra aux personnels de l'éducation de s'évaluer, s'entraîner et de se certifier. Cette certification se déclinera en différents niveaux de réussite conduisant le candidat à mener une réflexion sur ses pratiques pédagogiques liées au numérique.

CHIFFRES CLÉS

Pour l'académie de Grenoble on identifie

- 99% des collèges et lycées publics et privés sous contrat ont déployé le travail des compétences numériques des élèves via la plateforme PIX orga.
- 96% des établissements ont certifié les élèves de 3ème, terminale, CAP, BTS, CPGE sur la plateforme PIX certif.
- 86% des lycéens éligibles ont été présentés à la certification PIX.
- 98% des collégiens de fin de 3ème éligibles ont été présentés à la certification PIX.

#TNE

#Formation

#Numérique

#Réussite

#SNEE

#Parentalité

TÉMOIGNAGE

« PIX est une plateforme qui adapte automatiquement les questions posées en fonction du niveau de la personne : plus on réussit, plus les questions sont difficiles, mais plus on gagne des points PIX. Même quand on est à l'aise avec le numérique, ce travail sur PIX conduit rapidement à se poser de nouvelles questions et à élargir son champ de connaissances grâce aux indications fournies par la plateforme » (un enseignant).

« ... Avec PIX, tu crois que c'est le même exercice mais les données changent tout le temps, donc c'est jamais le même résultat, la méthode, elle, elle change pas. Quand tu as compris le truc, c'est ça qu'il faut bosser. La certification, c'est facile si tu as la méthode. Si tu t'es fait aider pour avoir un maximum de points, tu vas rien capter là... » (un élève de 3ème).

Une stratégie numérique éducative au service de la réussite de tous les élèves

QUATRE OBJECTIFS

- 1** Former les élèves aux compétences numériques essentielles pour en faire des citoyens autonomes et éclairés
- 2** Réduire les inégalités scolaires en variant les pratiques pédagogiques, en classe ou à la maison
- 3** Renforcer l'inclusion de tous les élèves en situation de handicap en répondant aux besoins particuliers de chacun
- 4** Favoriser l'implication des parents dans l'accompagnement de leurs enfants tout au long de la scolarité

QUATRE LEVIERS D'ACTION

✓ ACCOMPAGNER :

- les élèves vers les filières et les métiers du numérique ;
- les parents pour appréhender la parentalité numérique ;
- les professeurs pour intégrer le numérique dans les situations d'apprentissage.

✓ ÉQUIPER :

- mise en œuvre du socle matériel de base pour les écoles, collèges et lycées ;
- soutien financier aux professeurs via la prime informatique ;
- organisation d'un prêt de matériel informatique aux familles via un stock ministériel.

✓ OUTILLER :

- pour développer la cohérence et la simplicité d'usage des outils numériques au service des élèves et des professeurs ;
- pour favoriser la conception, le partage et l'accessibilité des ressources et parcours pédagogiques en ligne.

✓ ANIMER :

- le réseau des acteurs du numérique éducatif autour des grands objectifs de la stratégie, aux échelons locaux et nationaux, pour favoriser le partage et l'innovation.

LES TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS : POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE

Le dispositif TNE offre aux territoires l'opportunité de **bâtir un système éducatif** capable de répondre à deux ambitions indissociables : **l'élévation générale du niveau et une plus grande justice sociale.**

Publics ciblés :



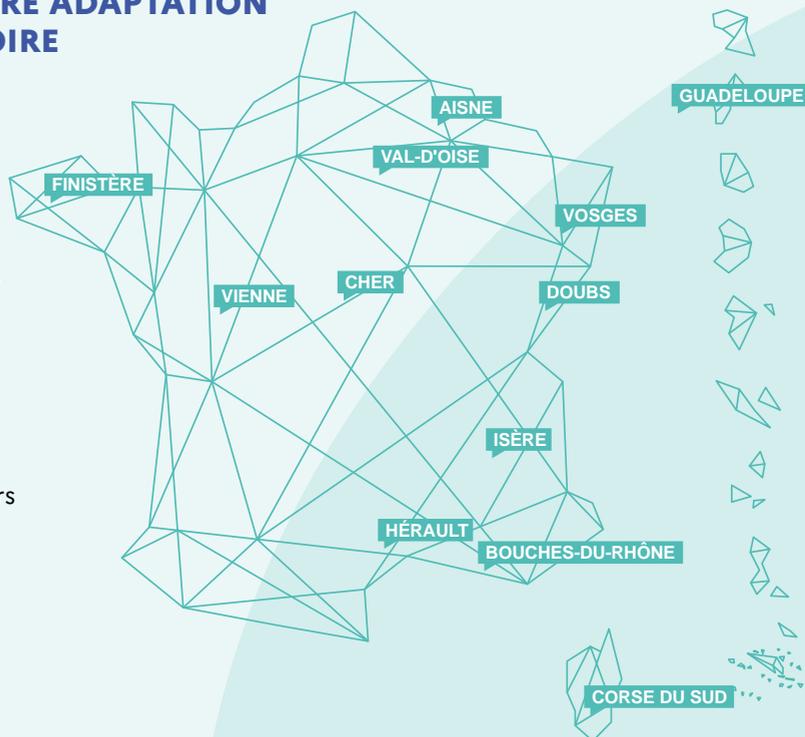
• Élèves



• Professeurs



• Parents d'élèves



FOCUS | UNE ACADÉMIE EXPÉRIMENTATRICE : PÉGASE, PLACE À L'INNOVATION FAIRE PROGRESSER

Le pôle Pégase est porté par l'Université Grenoble Alpes (UGA) en partenariat avec : le Rectorat de l'Académie de Grenoble, l'Université Savoie Mont Blanc, l'Université de Guyane, le Rectorat de l'Académie de Guyane, Réseau Canopé, la Fondation OCIRP, Cabrilog, les collectivités territoriales.

Pégase s'inscrit dans l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du troisième Programme d'investissements d'avenir. (PIA 3) Ce Projet à renforcer par différents moyens la capacité du système éducatif à atteindre ses objectifs fondamentaux en finançant des « démonstrateurs » : écosystèmes collaboratifs, ouverts et apprenants. L'action « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation » tant à répondre à l'enjeu majeur de la formation et, plus largement, du développement professionnel des enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des « formateurs de formateurs », en faisant émerger des pôles de recherche, de formation et de transfert des meilleures pratiques pédagogiques portés par des universités, en lien étroit avec des établissements scolaires et les services académiques concernés.

EDUCLABS

Installation des cinq premiers EduClabs :

- Collège Henri Barbusse à Buis-les-Baronnies
- Collège du Laoul à Bourg-Saint-Andéol
- Collège Lucie Aubrac à Grenoble
- Lycée Monge à Chambéry
- Collège du Chéran à Rumilly

Ce sont des salles dédiées et équipées au sein d'une structure scolaire, dans lesquelles sont organisées un maximum d'actions du Pôle.

Les EduClabs...

...des lieux de collaboration entre enseignants, formateurs et chercheurs.

...des points de relais en proximité pour toutes les actions du Pôle.

...des espaces de référence pour animer des dynamiques locales sur le terrain.

« PÔLE PILOTE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS ET DE RECHERCHE POUR L'ÉDUCATION. IL A ÉTÉ CONÇU POUR ÊTRE UN DÉMONSTRATEUR PRENANT LA FORME D'UN ÉCOSYSTÈME COLLABORATIF, DISTRIBUÉ, OUVERT ET APPRENANT ».

SEMAINE INTERNATIONALE DE LA PÉDAGOGIE | 24 AU 27 OCTOBRE 2022

Le pôle Pégase organise sa 1ère semaine internationale de la pédagogie qui se déroulera du 24 au 27 octobre 2022 à Grenoble. Cette première édition aura pour thème « l'évaluation ». Elle se déclinera en conférences, ateliers pratiques et temps d'échanges informels. La thématique de l'évaluation sera envisagée par des conférenciers nationaux et internationaux selon différents angles.

PÉGASE | CHIFFRES CLÉS

- Dotation de 30 millions d'euros sur 10 ans ;
- Formation continue : une à deux écoles saisonnières par an (de 50 à 100 enseignants des premier et second degrés, chefs d'établissement, inspecteurs), entre 4 et 8 sessions de formation de formateurs (de 80 à 160 formateurs), des sessions de formation approfondie (de 40 à 200 enseignants formés) ;
- Dissémination : un site [internet](#), plus de 2 000 abonnés à la newsletter un mercredi de Pégase tous les deux mois (des conférences retransmises en direct, courtes et vulgarisées données par un chercheur).

#Initiale

#Collaboration

#Recherche

#Formation

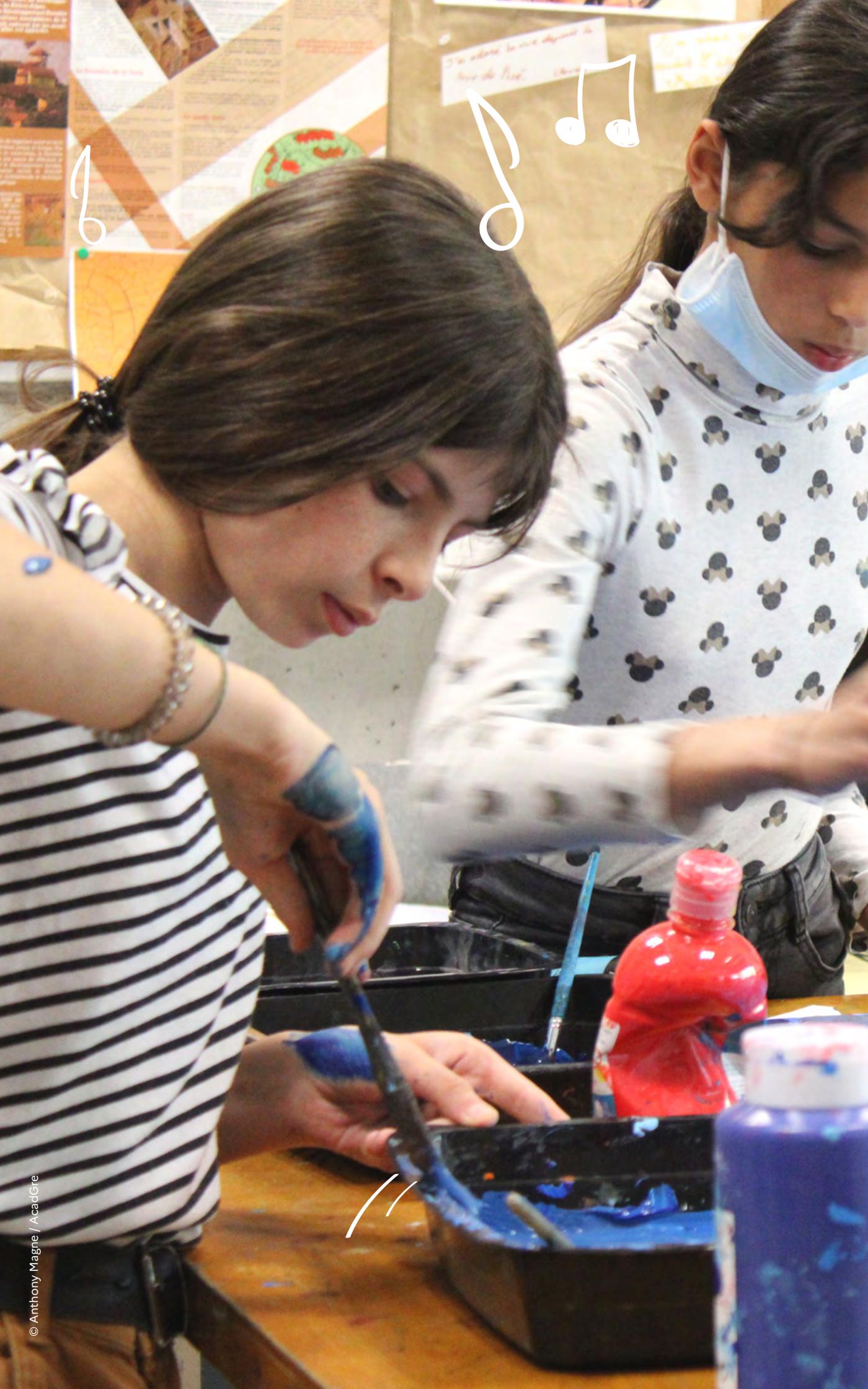
#Continue

ÉCOLE D'HIVER | TÉMOIGNAGE

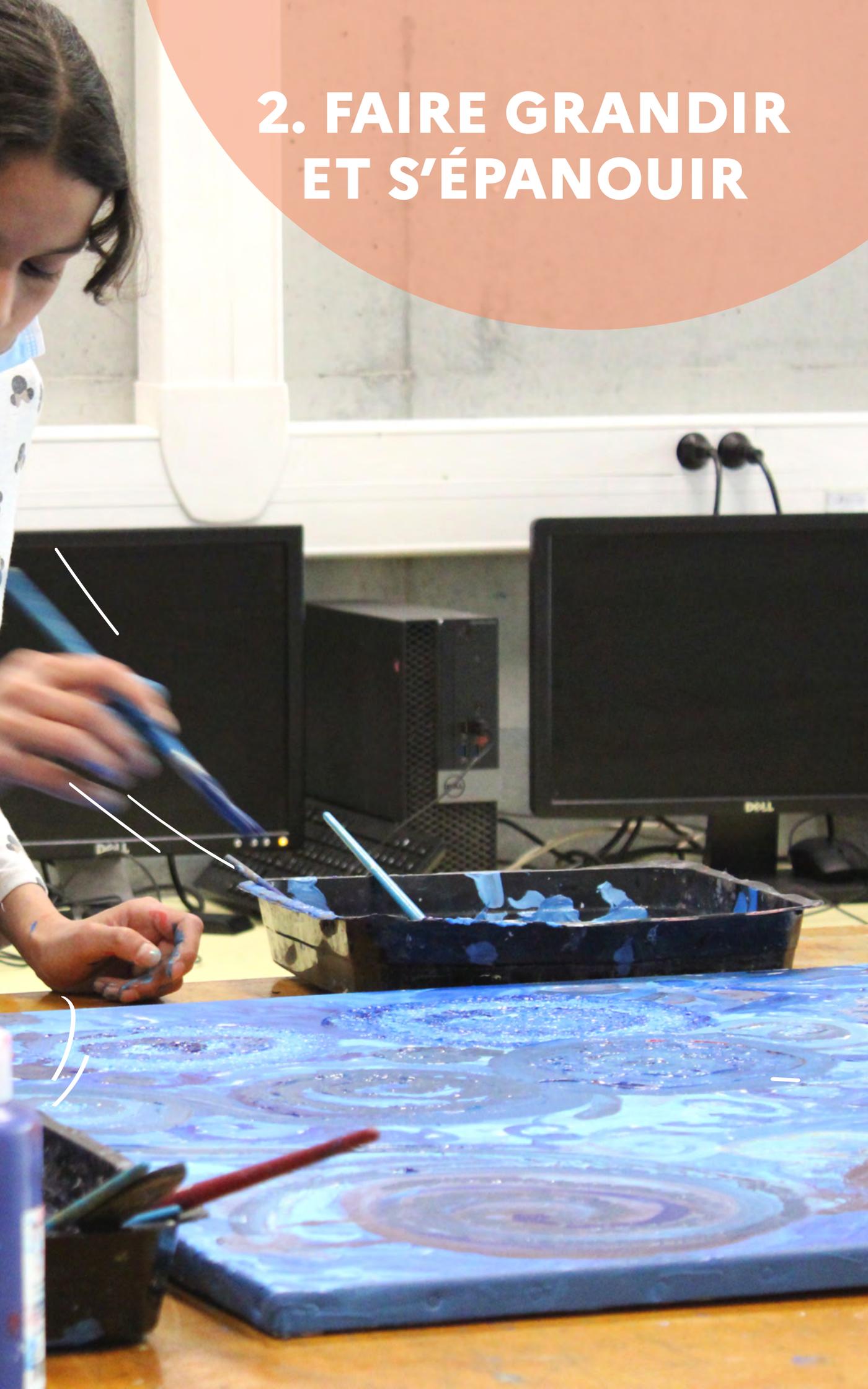
L'école d'hiver qui s'est tenue du 14 au 18 février dernier était la deuxième école saisonnière mise en place par le pôle Pégase. Elle s'est déroulée à Yenne en Savoie.

Julie Desnoyers, enseignante en classe de CE1, qui a participé à cette session témoigne : « J'ai aimé rencontrer des acteurs différents de l'enseignement. Ces rencontres ont donné lieu à des éclairages très divers sur des questionnements professionnels identiques. J'ai aussi apprécié que ces débats entre collègues soient alimentés par les apports de la recherche et des formateurs et qu'il y ait des va-et-vient constants entre nos échanges et les apports théoriques. J'ai enfin beaucoup apprécié le format très massé et dense de la semaine de formation. Cela permet un décrochage du rythme professionnel habituel et une prise de recul par rapport à la classe. »

#Terrain



2. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR



2.1 Veiller à la santé des élèves

À RETENIR

- Les habitudes de vie prises durant l'enfance et l'adolescence, l'environnement et le climat scolaire ont un rôle clé à long terme sur l'état de santé. Et celui des élèves a un impact sensible sur leur réussite scolaire. Dans ce cadre, l'éducation nationale déploie la **démarche École promotrice de santé**.
- Si la prise en compte des besoins particuliers, le développement de l'activité physique et la lutte contre l'obésité restent des priorités, le **bien-être et la santé mentale**, y compris le développement des compétences psychosociales, l'usage raisonné des écrans et la promotion d'un sommeil suffisant et de qualité sont des préoccupations croissantes.

🕒 LA DÉMARCHE ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ (EPSa)

Une dynamique qui s'amplifie dans les académies

L'EPSa est une approche globale (éducation, prévention, protection) et positive de la santé mise en place dans la continuité des politiques de prévention précédemment engagées, notamment le parcours éducatif de santé. Elle vise à mieux coordonner les actions de promotion de la santé, améliorer les conditions environnementales de la scolarité et encourager les comportements favorables à la santé des élèves. Elle contribue au renforcement de l'aptitude des élèves à faire des choix sains, notamment par le développement de leurs compétences psychosociales. **Déployée depuis 2020**, cette démarche structure l'ambition du ministère en matière de santé scolaire pour cette nouvelle année.

Une démarche valorisant l'implication de l'ensemble des acteurs

La démarche EPSa repose sur la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative, notamment des élèves qui peuvent s'engager en devenant des **ambassadeurs santé**, favorisant ainsi la prévention. L'éducation nationale accueille également les premiers **établissements labellisés Édusanté**, valorisant l'engagement des équipes

éducatives, la qualité et la structuration des projets en matière de promotion de la santé.

🕒 UN SUIVI RENFORCÉ DE LA SANTÉ DES ÉLÈVES

Un suivi sanitaire tout au long de la scolarité

Les personnels de santé de l'éducation nationale contribuent au suivi de la santé des élèves tout au long de leur scolarité : suivi de la visite médicale à 3-4 ans effectuée par la PMI, visites médicales et de dépistage obligatoires des 6^e et 12^e années, etc. Le cadre du suivi a été revu à la rentrée de septembre 2021 pour intégrer le **dépistage systématique des violences sexuelles intrafamiliales**. Chaque élève peut, à sa demande ou à celle de l'équipe éducative, bénéficier d'une consultation à tout moment pour répondre à ses besoins particuliers pour raison de santé. Les élèves pourront bénéficier, de la part des médecins de l'éducation nationale, de **prescriptions préventives** remboursées par les caisses primaires d'assurance maladie dès la rentrée scolaire, par exemple pour un bilan et un suivi orthophonique. Enfin, la fréquentation d'une école par les enfants nés à partir de 2018 est subordonnée à la mise à jour des **onze vaccins obligatoires**.

Un appui à la lutte contre le surpoids et l'obésité

L'éducation à l'alimentation et au goût est l'une des plus investies par l'École dans le champ de la promotion de la santé. Elle aborde le fait alimentaire dans toutes ses dimensions – nutritionnelle, sensorielle, environnementale et culturelle. En favorisant l'acquisition d'**habitudes de vie et de pratiques de consommation alimentaire saines**, elle contribue à la lutte contre le surpoids et l'obésité, deux des principales causes d'apparition de maladies non transmissibles (diabète, maladies cardiovasculaires, etc.). Les élèves qui en ont besoin pourront, dès fin 2022, bénéficier de la **prise en charge des soins appropriés prescrits** par les médecins de l'éducation nationale, en lien avec la Caisse nationale d'assurance maladie.



Une mobilisation continue des professionnels de santé pendant la crise

Les infirmiers et médecins de l'éducation nationale ont été particulièrement mobilisés depuis 2020 pour **accompagner la gestion de la crise et les mesures sanitaires**. Ils sont également intervenus pour expliquer et aider les élèves à comprendre les enjeux de la vaccination.

des plus jeunes, en particulier depuis le début de la crise sanitaire. En dépit d'un retour progressif à la situation précédant la crise, l'institution scolaire reste mobilisée et s'appuie sur des **outils d'aide au repérage des symptômes de stress ou de détresse psychologique** chez les élèves.

Travailler sur les vulnérabilités : addictions, écrans, sommeil

La prévention des conduites addictives, l'usage raisonné des écrans et la promotion d'un sommeil suffisant et de qualité constituent des facteurs déterminants du bon développement, de la santé et du bien-être des enfants et des adolescents. L'éducation nationale mène des actions dans ces trois champs. Ainsi, en 20 ans, des **actions de prévention à destination des jeunes fumeurs** ont contribué à diviser de moitié la consommation quotidienne de tabac des moins de 16 ans. Afin de lutter contre la surexposition des jeunes aux écrans, l'éducation nationale s'appuie sur le développement des compétences numériques des élèves et sur des **actions de sensibilisation à un usage raisonné des écrans**. Elle promeut également **l'importance du sommeil** : aujourd'hui, 30 % des enfants et 70 % des adolescents manqueraient de sommeil, ce qui nuirait à leur bien-être et à leur réussite scolaire.

🕒 LA PROMOTION DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SANTÉ MENTALE

Créer un environnement favorable et à l'écoute

La **santé mentale** et la **promotion du bien-être** sont une composante essentielle de la santé et de la réussite des élèves. Elles constituent à ce titre un axe majeur de la démarche EPSa. Les enjeux pour l'institution scolaire sont de proposer un cadre de vie favorisant la construction individuelle et collective, et de lutter contre la stigmatisation et toute autre forme de discrimination ou de violence. La santé mentale sera ainsi **au cœur de la formation des cadres académiques** investis sur les sujets de santé en 2022-2023.

Prendre en charge et orienter les élèves en situation de détresse

La surveillance épidémiologique et les principales études nationales ont mis en évidence une dégradation de la santé mentale de la population française et

«AMÉLIORONS LA SANTÉ MENTALE EN PRENANT EN CONSIDÉRATION LES DÉTERMINANTS DU BIEN-ÊTRE: L'ACADÉMIE ŒUVRE POUR LA PROMOTION DU BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS»

LES PERSPECTIVES 2022-2023

- Formation aux premiers secours en santé mentale de 7 binômes CPE et infirmiers pour la Drôme et l'Ardèche. Des FIT (Repérer et prendre en compte en équipe la souffrance et le risque suicidaire de l'adolescent), une Formation des infirmiers par l'IREPS sur la promotion de la santé mentale (4 infirmiers par département)
- Renforcement du dispositif de l'Analyse de la pratique professionnelle pour les personnels, des interventions autour du bien être pour les personnels en lien avec la FTLV et les services sanitaires.
- Des formations autour des compétences psychosociales des personnels et des élèves sont déployées à plus grande échelle.
- Pour les personnels : mis en place d'un projet de santé académique en faveur des personnels avec recrutement de 2 infirmiers de prévention dès la rentrée 2022-2023 et 3 en 2023, pour assurer les visites d'information et de prévention.

#BienÊtre #Formation

LES RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE ACADÉMIQUE

Au printemps 2022, une enquête académique a permis d'interroger 7180 collégiens, et mettre en évidence ce qui les préoccupe le plus sur leur santé par ordre de choix : (Stress – Alimentation – Mon avenir – Fatigue – Sommeil).

- 92% des collégiens déclarent un état de santé satisfaisant ou très satisfaisant (94% en 6ème, 93% en 5ème, 91% en 4ème et 90% en 3ème),
- par ailleurs les élèves qui déclarent un mauvais score de qualité de vie sont 4 fois plus préoccupés par la santé mentale que ceux qui déclarent un bon score de qualité de vie.
- Ceux qui déclarent un état de santé «pas du tout satisfaisant» sont 2 fois plus nombreux à souhaiter moins de pression au collège par rapport à ceux qui déclarent un état de santé très satisfaisant.
- Cette étude va permettre par sa diffusion de travailler sur les facteurs de bien-être dans les CESCE (comité d'éducation à la santé et la citoyenneté et à l'environnement).



Nuage de mots réalisé à partir des grands thèmes proposés par les 7180 collégiens interrogés début 2022, autour de [leur préoccupation en santé](#)

#SantéMentale #ServiceSanitaire #Psychosociale #Santé



2.2 La lutte contre le harcèlement

© PROGRAMME GLOBAL DE PRÉVENTION

Le programme PHARE est proposé à l'ensemble des écoles et des collèges, ainsi qu'aux lycées sous une forme adaptée, afin de lutter contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement.

Dans ce cadre, les équipes éducatives sont amenées à signer **une charte d'engagement** dans laquelle elles :

- s'engagent pour deux ans à mettre en place le programme ;
- **constituent une équipe ressource de cinq personnels** (à l'échelle de la circonscription pour les écoles) en charge de l'application du protocole, qui suivront la formation proposée par l'académie ;
- **formalisent un protocole de traitement**, présenté en CESCE, voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et présenté aux familles, au CVC, aux élèves et aux personnels ;
- **forment une équipe d'élèves ambassadeurs collégiens** (minimum 10 élèves) ;
- **mettent en place un atelier de sensibilisation pour les familles** ;
- **participent aux temps forts du programme** : journée non au harcèlement, Safer internet day et concours non au harcèlement ;
- **organisent dix heures d'apprentissages annuelles pour les élèves du CP à la troisième.**

Le programme PHARE est livré « clés en main » à travers **une plateforme numérique** (comportant les contenus pédagogiques et de formation, les ressources de présentation et les agendas) **dédiée**, et mise à disposition des superviseurs académiques, des pilotes des structures et des personnels impliqués dans sa mise en œuvre.

Conformément à la circulaire rentrée 2022, le déploiement du programme de lutte contre le harcèlement à l'École « PHARE », sera **achevé à l'issue de la prochaine année scolaire 2022-2023. Dans l'académie de Grenoble, la mise en œuvre se déroule en trois phases :**

- **niveau 1: formation du groupe ressource académique PHARE les 15 juin 2022 et 14 sept 2022 ;**
- **niveau 2: formation des pilotes locaux** que sont les chefs d'établissement/ adjoints en collège et IEN/Chargé de mission en circonscription, regroupés en département sur douze formations ;
- **niveau 3: les pilotes locaux forment leurs personnels** à PHARE, en lien si besoin avec les référents départementaux et académiques.

Le niveau 2 sera mis en œuvre durant le 1er trimestre de l'année scolaire 2022-2023. Le niveau 3 pourra se décliner par la suite jusqu'à mai 2023. **À la fin de l'année scolaire, au moins cinq personnels par collège et cinq personnels par circonscription auront été formés.**

Ce programme vient renforcer des mesures de prévention et de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement déjà existantes sur le territoire académique comme les ambassadeurs lycéens contre le harcèlement, le prix Non au Harcèlement, la journée nationale de lutte contre le harcèlement et le déploiement de la méthode Pikas dite de « préoccupation partagée ».

#Prévention
#Formation
#CultureCommune

Créer une communauté protectrice avec

pHARe

⊙ QU'EST-CE QUE pHARe ?

Le premier programme français de prévention du harcèlement entre élèves.

⊙ POUR QUI ?

Pour tous les élèves du CP à la 3^e.

⊙ EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.

⊙ OÙ ET QUAND ?

Dans 100 % des écoles élémentaires et des collèges publics à la rentrée 2022.

⊙ COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves.
- Associer parents et partenaires.
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- Mettre à disposition des professionnels une plateforme numérique dédiée.
- Suivre l'impact de ces actions.



À QUOI S'ENGAGE L'ÉCOLE OU LE COLLÈGE pHARe ?

Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés.
- Formaliser un protocole de traitement des situations de harcèlement.
- Former une équipe d'élèves ambassadeurs dans chaque collège.
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles.
- Participer aux temps forts : prix Non au harcèlement (NAH), journée NAH, Safer Internet Day.
- Organiser 10 heures annuelles d'apprentissage dès le CP.

Lutter contre le cyberharcèlement à l'école

26 novembre

2013

Circulaire relative à la prévention et au traitement de la cyberviolence entre élèves.

7 octobre

2016

Promulgation de la loi instaurant la notion du cyberharcèlement et le délit de « vengeance pornographique » (diffusion sans consentement de paroles ou d'images présentant un caractère sexuel prises dans un lieu public ou privé).
Peines prévues : 2 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende.

3 août

2018

Interdiction de l'utilisation d'un téléphone mobile par un élève, excepté pour des usages pédagogiques ou dans des lieux où le règlement intérieur l'autorise expressément.

2023

Législation sur les services numériques (DSA) pour fixer un ensemble de règles visant à responsabiliser les plateformes numériques et à lutter contre la diffusion de contenus illicites ou préjudiciables ou de produits illégaux (attaques racistes, images pédopornographiques, désinformation, vente de drogues ou de contrefaçons, etc.).



CRÉATION D'UNE CELLULE CYBER au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

5 MISSIONS

- Répondre aux questions liées au cyberharcèlement et aux cyberviolences.
- Développer des liens avec les géants du Web et les autres partenaires.
- Mener une veille sur les différents réseaux sociaux afin de détecter et prévenir tout mouvement entraînant du harcèlement.
- Accompagner les académies sur la problématique du cyberharcèlement en mettant en place des outils d'aide à la gestion de crise et de lutte contre le cyberharcèlement (vademecum, formations, etc.).
- Communiquer toutes les informations utiles aux référents académiques harcèlement.

3018

Un numéro national gratuit pour les victimes de violences numériques

Joignable du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (appel gratuit).

Les élèves peuvent aussi télécharger l'application 3018 pour conserver et transmettre les captures d'écran témoignant du cyberharcèlement dont ils sont la cible.

Le 3018 est opéré par l'association e-Enfance.

LES LYCÉENS AMBASSADEURS

Le dispositif « lycéens ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement » vient en complément du déploiement du programme phare : en effet ce dispositif ne concerne que les lycées. L'engagement des lycéens et lycéennes dans la lutte contre le harcèlement a repris une forte dynamique à la sortie de la crise sanitaire.

L'académie de Grenoble forme chaque année près de 200 jeunes élèves de lycée, volontaires, afin de devenir ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement. Ces lycéens et lycéennes ont vocation, non seulement à sensibiliser leurs pairs, mais aussi à déployer des projets de sensibilisation dans leur établissement. Cette année de nombreux projets ont été mis en œuvre par ces jeunes accompagnés par les adultes : **intervention dans des écoles, sensibilisation**, non seulement des pairs en lycée, mais également des adultes en établissement, **organisation des actions de lutte contre les discriminations, de lutte pour l'inclusivité, de lutte contre le sexisme.**

CHIFFRES CLÉS

- 200 jeunes formés chaque année sur tout le territoire
- 3 sessions de formations académiques



#Lycée

#Sensibilisation

#LutteContreLesViolences

#Ambassadeurs

#Engagement

#NAH

UNE INITIATIVE LOCALE

SENSIBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE DU LYCÉE LES TROIS SOURCES PAR LES LYCÉENS AMBASSADEURS

« Dans le cadre du projet de lutte contre le harcèlement scolaire, les ambassadeurs harcèlement du lycée les trois sources ont effectué deux interventions le mardi 28 juin 2022. La première devant l'ensemble des personnels du lycée, soit près de 80 personnes que nos ambassadeurs ont pu sensibiliser aux enjeux du harcèlement et donner de la visibilité aux actions qu'ils mènent tout au long de l'année. Des personnels ont répondu présent à l'appel qu'ils ont lancé pour recruter des adultes qui pourront eux aussi se former afin de devenir des personnes ressources dans l'établissement. La deuxième intervention était à destination des parents d'élèves du lycée, véritables alliés dans la lutte contre le harcèlement et demandeurs d'aide et de conseils sur ces questions.

Cette journée du 28 juin 2022 est une véritable mise en lumière des projets menés par les jeunes après deux années compliquées liées au contexte sanitaire, elle donne aussi un véritable coup d'accélérateur pour l'année 2022/2023 où une multitude de projets est déjà en préparation.





© Anthony Magne / iStock

2.3 Sport

🕒 GÉNÉRATION 2024

La labéllisation 2024 **vis** à sensibiliser les jeunes aux Jeux olympiques de Paris 2024 et à leur héritage. Elle souhaite favoriser également la pratique sportive, la santé, le développement culturel et citoyen. Le label destiné aux établissements valorisera pendant 3 ans la présence de projets structurants avec les clubs sportifs du territoire, une participation aux événements promotionnels olympiques et paralympiques, l'accompagnement des sportifs de haut niveau et le partage d'équipements sportifs internes. Les élèves seront mobilisés autour de **3 temps forts annuels : la journée du sport scolaire, la semaine et la journée olympique.**

🕒 30 MIN APQ

Afin de mieux répondre aux enjeux de l'École en premier degré, **le dispositif «30' d'activité physique quotidienne» (30'APQ) permet de compléter l'enseignement EPS** en proposant une pratique physique selon différents temps de la journée. Pour ce faire, **les écoles labellisées bénéficient d'un kit matériel.**

🕒 UNE ÉCOLE UN CLUB

Le dispositif « Une école-un club » peut s'articuler à 30 min APQ afin de permettre la **collaboration avec un club via un intervenant agréé selon les dispositions réglementaires. Le « Coupon Génération 2024 » peut accompagner cette mise en œuvre pour financer le déroulement d'un cycle de 5-6 séances /établissement.**

Le développement des dispositifs dans l'académie s'appuie sur l'existant, les projets et événements locaux. **Cette politique s'articule en proximité avec le label Terre de jeux destiné aux collectivités,** afin de favoriser la continuité des parcours, la cohérence et le maillage des initiatives territoriales, ainsi que les ressources accessibles aux établissements pour la mise en œuvre de leurs projets.

CHIFFRES CLÉS

- 335 établissements ont sollicité le label Génération
- 2024 à ce jour, dont plus de 30% en second degré
- 450 écoles proposent 30' d'activité physique quotidienne.

Expérimentation de deux heures de sport en plus chaque semaine au collège

L'objectif est de faciliter l'accès des élèves volontaires à l'activité sportive dans le temps périscolaire, par une organisation des horaires adaptée et des relations renforcées avec les clubs sportifs.

En 2022-2023, cette ambition donne lieu à **une expérimentation qui s'amorcera au retour des vacances d'octobre sur l'ensemble du territoire,** à raison d'un département par académie sur la base du volontariat. La mise en place de l'expérimentation se veut souple, adaptée à l'environnement de l'établissement et en lien avec le projet d'établissement au sein duquel le projet d'éducation physique et sportive est essentiel (voir fiche 1.5).



**GÉNÉRATION 2024,
BOUGER,
S'ÉPROUVER,
VIVRE,
S'ENGAGER.**





2.4 Faire société : Éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République

🕒 TRANSMETTRE ET PARTAGER LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

L'École prépare la société de demain en formant les citoyens de demain, c'est une de ses missions prioritaires « transmettre et faire partager les valeurs de la République » (art. L111-1 du code de l'éducation). La finalité est de **permettre aux élèves de devenir des acteurs de leur vie, d'être en capacité de réaliser des choix libres et éclairés. Cette finalité ne peut être décorrélée d'une éducation à la citoyenneté, dans laquelle le respect d'autrui, l'égalité dignité des personnes et la connaissance de ce que sont les principes et les valeurs de la République**, ciments de l'action publique et cadre structurant de notre société démocratique.

Faire société, développer le sentiment d'appartenance à un collectif, à une communauté chez les élèves mais aussi chez les personnels passent par l'accompagnement et la formation.

Le plan national de formation à la laïcité et aux valeurs de la République est déployé pour **répondre au besoin de renforcer la culture commune des agents, s'assurer et favoriser la transmission des valeurs.**

🕒 PLAN DE FORMATION :

Le déploiement du **plan national de formation à la laïcité aux valeurs de la République est pensé en vagues sur les quatre années et en trois temps** : des apports notionnels sur la laïcité et les valeurs de la République par un Magistère académique; en établissement ou en école pour répondre aux questions, mettre en œuvre, agir, réagir, permettre la transmission ; construire des projets pédagogiques pour favoriser la construction de la citoyenneté ou un approfondissement selon les besoins des personnels.

L'équipe académique valeurs de la République (EAVR) et les formateurs valeurs de la République sont à la disposition de tous les personnels de l'académie.

🕒 UN ACCOMPAGNEMENT AU PLUS PRÈS DES BESOINS

L'accompagnement est pensé **au plus près des territoires par l'EAVR, tous les personnels peuvent obtenir un conseil, une réponse ou être accompagné.** Outre l'application fait établissement, l'EAVR peut être contactée directement sur eavr@ac-grenoble.fr.

L'accompagnement peut consister en :

- Une réponse donnée aux personnels et aux équipes par l'équipe académique valeurs de la République ;
- Une aide au pilotage au sein des écoles et des établissements avec l'outil CAESCE
- Un soutien aux actions conduites sur le terrain et la relance du parcours citoyen des élèves en insistant sur l'engagement des élèves.

CHIFFRES CLÉS

Formation à la laïcité et aux valeurs de la République :

- 100% des stagiaires MEEF (premier et second degré) et des néo-titulaires (2nd degré).
- 100% nouveaux directeurs d'école
- 67 EPLE dans la première vague du parcours magistère.
- 75 EPLE touchés par une formation LVR
- 100% des circonscriptions premier degré ont été concernées – formation des IEN, CPC- directeurs d'école -

EN BREF

UNE ACADÉMIE ENGAGÉE

Former les personnels sur les valeurs de la République et sur le cadre de leur mise en œuvre

- **Parcours magistère laïcité et valeurs de la République** : pour une culture partagée entre tous les agents de l'Éducation nationale par des apports de connaissances sur les notions et les textes fondateurs. Un module laïcité et valeurs de la République co-construit entre l'Inspé et le rectorat s'adresse à tous les stagiaires MEEF en DU et aux néo-titulaires, il permet de considérer le lien avec les compétences professionnelles.
- **Formations ciblées** sur des entrées thématiques, construits en partenariat **avec le mémorial de la Shoah sur le complotisme et avec l'IISMM3 sur la connaissance des mondes musulmans**. Ces formations visent l'apport de connaissances et des pistes pour la mise en œuvre dans les classe ou dans les école ou établissement

#Fraternité

#FaireSociété

#Engagement

#Altérité

#Laïcité

#ValeursCommunes

#CommunautéÉducative

#Citoyenneté

#Respect

TÉMOIGNAGE

« Engagée dans le groupe des formateurs laïcité depuis 2017, j'ai eu la chance de bénéficier de la formation renforcée à la laïcité avec le DU laïcité et principes républicain de l'Université Jean Jaurès de Toulouse. Par cet approfondissement dynamisant, je me sens totalement légitime, même en étant professeure d'anglais, à porter ces formations auprès des collègues. » MP

Formateur relevant de la formation des 1000 formateurs dans le cadre du plan national laïcité et valeurs de la République « J'ai intégré l'équipe des formateurs valeurs de la République, je le vis comme un privilège par les formations reçues par la dynamique de groupe qui nous anime pour réaliser des ressources, des formations répondant aux besoins des personnels. » BE

⁴ L'outil est accessible sur le site EMC-Parcours citoyen - <https://enseignement-moral-civique-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/content/penser-une-demarche-projet-pour-les-actions-deducation-la-citoyennete>

⁵ Présentation de l'association Alarmer <https://alarmer.org>

⁶ Courrier de Madame la rectrice du 30 juin 2022

◎ MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ

Dans sa transmission des valeurs de la République, **l'école conduit une politique de prévention contre le racisme et l'antisémitisme** qui repose sur l'inscription de ces thématiques dans les contenus d'enseignement, la promotion d'actions dédiées, la mise en place de coopérations spécifiques avec des partenaires associatifs ou institutionnels et la formation des personnels.

Dans l'académie de Grenoble, de nombreux projets et actions sont menés au sein des établissements afin de favoriser la construction d'une culture civique et citoyenne, de lutter contre toutes formes de discriminations, et de former les personnels à l'enseignement des questions qui peuvent être socialement vives. En ce sens, des formations « valeurs citoyennes et parcours citoyen », comprendre le complotisme (éducation aux médias et à l'information pour développer l'esprit critique), apprendre à lutter contre le racisme et l'antisémitisme, apprendre à enseigner les questions socialement vives sont proposées aux équipes éducatives. **Le vademecum « agir contre le racisme et l'antisémitisme » (Mars 2022),** rédigé conjointement par la DILCRAH, le Conseil des sages de la laïcité et la direction générale de l'enseignement **est un outil supplémentaire qui permet à tous les personnels de comprendre, d'analyser, de répondre et de prévenir les actes contraires au respect d'autrui et à l'égalité des droits.**

ZOOM SUR...

LES CONCOURS

- le concours national de la Résistance et de la Déportation qui permet à plus de 1000 élèves chaque année au niveau académique, de connaître l'histoire de la Résistance et de la Déportation ;
- le concours « La flamme de l'égalité » qui vise à connaître l'histoire des traites, de l'esclavage et de leurs abolitions, de leurs survivances comme de leurs effets et héritages contemporains ;
- le concours « Les petits artistes de la mémoire » ;
- le concours « Découvrons notre constitution ».

À NOTER

Le projet « la mémoire a un avenir », unique en France, lancé par l'UNADIF 38, a permis à des élèves d'une classe de 3ème du collège Louis Aragon de réaliser un remarquable travail d'histoire et de mémoire, en étudiant le parcours d'un résistant déporté de la région Auvergne Rhône Alpes, Robert VALLON, depuis son engagement dans la résistance, son arrestation à la prison de Montluc en 1944, sa déportation en juillet 1944 au camp de Dachau, et son retour, muni d'un carnet de dessins réalisé par un Allemand du camp. Cette série de dessins, dont aucune reproduction n'avait été faite, représente des scènes vécues quotidiennement par les détenus qui connurent l'horreur des camps. Les élèves ont réalisé les notices des dessins, accompagnés par leur professeure de français et leur professeur d'histoire géographie ; ce travail leur a permis de réfléchir sur la notion de l'engagement.

Lors du lancement du projet, Photographie des élèves du collège Louis Aragon (Villefontaine), et des partenaires, 17 septembre 2021.



#Histoire
#MémoiresPlurielles
#Acteurs

ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

Par l'éducation aux médias et à l'information, les élèves apprennent à devenir des citoyens responsables dans une société marquée par la multiplication et l'accélération des flux d'information. **Ils développent leur esprit critique et sont capables d'agir de manière éclairée** pour chercher, recevoir, produire et diffuser des informations via des médias de plus en plus diversifiés.

L'éducation aux médias et à l'information, au cœur du projet éducatif, s'inscrit à la fois dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dans le parcours citoyen et le parcours d'éducation artistique et culturelle.

L'académie de Grenoble a pu poursuivre sa stratégie de déploiement de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) à destination des enseignants. **Définie comme un axe majeur, la construction d'une responsabilité des élèves vis-à-vis des réseaux sociaux fait l'objet d'une attention toute particulière** ; elle a pu s'appuyer sur l'action des services culturels départementaux, en co-construisant avec ces derniers des actions de formation. Cela a notamment été le cas avec le Conseil départemental de Haute Savoie, à l'occasion des Rencontres transfrontalières de l'éducation aux médias (Chamonix, 11 et 12 mai 2022).

Le rôle des professeurs relais EMI et des chargés de mission EAC doit être souligné : par eux transitent à la fois les demandes et les besoins de formation, ainsi que les propositions locales dans le domaine de l'EMI. Ce circuit garantit une grande réactivité des acteurs impliqués dans la stratégie académique.

Enfin, le rôle des personnels d'inspection (du 1er et du 2nd degré) est prépondérant. Leur intérêt pour l'EMI est d'autant plus vif qu'il recoupe des problématiques d'acquisition de compétences telles que lire, s'exprimer à l'oral, sans oublier développer son esprit critique.

À NOTER

La nomination d'une inspectrice référente académique « éducation aux médias et à l'information », coordonnatrice CLEMI académie de Grenoble, viendra en soutien de cette politique volontariste engagée.

INITIATIVES LOCALES

SEMAINE DE LA PRESSE

- Semaine de la presse et des médias dans l'École, organisée chaque année par le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) vise à permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, à former des « cybergénéralistes » éclairés et responsables, capables de s'informer de manière autonome en exerçant leur esprit critique. Le thème de l'édition 2022 était « S'informer pour comprendre le monde ». 980 établissements de l'académie ont participé cette année, dont 403 écoles, 357 collèges et 179 lycées.

UNE WEB RADIO UN PARRAIN

- Ce projet qui a vocation à développer les usages des webradios dans les établissements scolaires. A également été déployé dans chaque centre SNU de l'académie, en partenariat avec Canopé, pour travailler sur l'engagement et la cohésion.

#SeDocumenter

#Presse

#S'Informer

#Critique

#EspritEclairé

DE L'ENGAGEMENT ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

L'objectif principal du SNU est de **renforcer la cohésion et la résilience nationales, ainsi que l'engagement et la participation citoyenne des jeunes**. Structuré en trois phases, le SNU accueille lors des séjours de cohésion (première phase) des volontaires de 15 à 17 ans qui vont y aborder concrètement :

- **Les valeurs et principes républicains**

Les différentes questions liées à la Nation, l'État, l'hymne et les symboles nationaux, la langue française, mais également les questions de la participation à la vie démocratique, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la transition écologique et de la solidarité – qu'elle soit nationale ou internationale – sont abordées de manière concrète tout au long des séjours de cohésion.

- **Les principes de défense, de sécurité et de résilience nationales**

La **Journée défense et citoyenneté** est intégrée au séjour et appelée alors **Journée défense et mémoire**. Lors de la journée de sécurité intérieure, les volontaires sont amenés à adopter les comportements adaptés face à différents risques, notamment routiers.

- **L'engagement citoyen**

Chaque jeune volontaire est appelé à **trouver une forme d'engagement qui lui corresponde**, dans laquelle il se sentira utile, avec une attention renforcée aux enjeux de la transition écologique et solidaire. Il s'agit de renouveler les façons de vivre ensemble, de travailler, de produire, de consommer.

CHIFFRES CLÉS

- 1 séjour organisé en février dans le département de la Savoie qui a accueilli 88 volontaires
- 9 séjours organisés en juin : 1 en Ardèche, 1 en Drôme, 3 en Isère, 2 en Savoie et 2 en Haute-Savoie qui ont accueilli 1 355 jeunes volontaires.
- 8 séjours organisés en juillet : 1 Ardèche, 1 en Drôme, 3 en Isère, 2 en Savoie et 1 en Haute-Savoie qui ont accueilli 1 105 jeunes volontaires.

LE SERVICE CIVIQUE : RENFORCER LA COHÉSION NATIONALE ET S'ENGAGER

Le Service civique offre aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans s'ils sont en situation de handicap) l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité et aux autres, au service de causes solidaires et durables, en France ou à l'étranger. Depuis 2010, ce sont plus de 600 000 volontaires qui ont réalisé une mission en Service civique. En 2021, le Service civique a accueilli **plus de 145 000 volontaires dans plus de 10 400 organismes agréés**.

#Solidarité

#Engagement

#ServiceCivique

#Citoyenneté

#Cohésion

#SNU





2.5 L'éducation au développement durable : la transition écologique

🕒 FORMER DES CITOYENS ENGAGÉS ET CONSCIENTS DES JEUX DU MONDE DU XXI^E SIÈCLE.

Dans l'académie, **l'Éducation au Développement Durable (EDD) s'appuie sur les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'ONU.** C'est une formation citoyenne qui croise les différents parcours, mobilise les connaissances de l'ensemble des disciplines afin **d'apporter aux élèves les outils intellectuels nécessaires à la compréhension des enjeux du XXI^e siècle et à leur engagement.** C'est une éducation à la complexité, au choix, à la pensée critique, à l'interculturalité, à la prospective et à l'incertitude.

Pour renforcer sa culture des problématiques de développement durable et l'approche éducative de ces questions, l'académie de Grenoble développe depuis plusieurs années divers projets à l'international ainsi que des partenariats avec des universités (projet Formation, Education, Compétences, Objectifs du Développement Durable (FECODD)) et le réseau des écoles associées de l'UNESCO :

- Regards croisés avec le département de l'Isère et des établissements sénégalais de la région de Kédougou,
- Des projets avec des établissements de Guyane et de Polynésie dans le cadre de l'année de la biologie
- Des Aires Terrestres Éducatives avec l'OFB confiant à des élèves la gestion participative d'un petit bout de terrain
- Graines de reporters scientifiques et Échos d'escale avec la fondation Tara Océan

🕒 LA LABELLISATION E3D

L'académie incite les établissements et les écoles à **investir le dispositif Etablissement ou école en Démarche de Développement Durable (E3D)** et pour cela, elle les accompagne vers cette labellisation, laquelle comprend trois niveaux : l'engagement, l'approfondissement et l'expertise. Les collectivités territoriales qui le souhaitent sont associées à la procédure.

Les établissements et écoles dont l'EDD guide le pilotage des acteurs et problématiques observent leur engagement reconnu à travers la labellisation E3D. Cette dernière s'appuie sur des projets en partenariat conduits dans les établissements qui intègrent les 17 objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030).

CHIFFRES CLÉS

Sont labellisés E3D :

- 231 écoles
- 118 collèges soit 36% des collèges de l'académie (20 sont candidats pour la campagne 2022 toujours en cours).
- 50 lycées soit 28% des lycées publics et privés de l'académie (9 sont candidats pour la campagne 2022).

#ODD
#Valeurs
#Compétences
#Éducation

INITIATIVES LOCALES

- Plastique en Arts combine science participative, éducation artistique et EDD en partenariat avec la fondation TARA et Canopé. Les élèves de plusieurs collèges effectuent des prélèvements d'échantillons sur les microplastiques, analysent les données scientifiques et construisent une œuvre d'art engagé afin de sensibiliser sur ces enjeux.
- Le projet Bangladesh avec l'ONG Friendship en relation avec la DRAREIC permet des échanges en anglais entre des élèves habitant les chars bangladais et des collégiens et lycéens de notre académie autour des enjeux climatiques locaux, de l'adaptation au changement, de la résilience et des apports de l'interculturalité sur ces questions.
- Avec Grenoble Capitale verte européenne, l'académie construit des fiches d'accompagnement pédagogiques et participe à l'attribution des coups de pouce verts finançant des actions d'EDD dans les écoles et collèges de l'Isère.
- Dans le cadre de la PFUE, avec l'association PEJ, l'AROEVEN et le CAVL, 45 délégués de lycées de notre académie et de lycées italiens ont vécu début mai une situation parlementaire européenne pendant 2 jours autour des ODD 3, 5 et 16.

#Transition

#Atténuation

#Résiliances

#E3D

#Élèves

#CitoyennetéMondiale

#Engagement

#Internationale

#Solidarité

#Locale

« IL FAUDRAIT
LIMITER LES
VOYAGES EN AVION,
FAIRE BEAUCOUP
D'ÉCONOMIE
D'ÉNERGIE, AIDER LES
ANIMAUX, MANGER
MOINS DE VIANDE
VOIRE PLUS DU TOUT,
PLANTER DES ARBRES. »

Un élève de lycée



2.6 Éducation artistique et culturelle

L'accès des jeunes à la culture **représente un atout**. C'est aussi un enjeu dont l'académie de Grenoble s'est saisie activement, grâce à l'action de la délégation à l'action culturelle (DAAC).

Favoriser les **rencontres** avec des acteurs de l'art et de la culture, encourager chez les jeunes une **pratique** artistique, les amener ainsi à développer des **compétences et des connaissances** constituent les **trois piliers** de notre action. Ils se retrouvent dans chacune des priorités nationales : **chanter, lire, regarder, exprimer à l'oral, et développer son esprit critique**.

L'académie de Grenoble est riche d'un étroit maillage de salles de spectacle, cinéma, musées, et autres lieux de culture qui mettent à la portée des établissements autant de **propositions de qualité**.

Profitant de ces ressources, et tirant parti de son expérience dans le domaine de l'EAC, l'académie de Grenoble fera du **développement de l'esprit critique chez les jeunes** une priorité.

Il s'agit de porter cette politique auprès de tous, avec une attention spécifique pour les **publics prioritaires**, les établissements enclavés et/ou éloignés des lieux de culture, ainsi que les lycées professionnels. Les élèves n'ayant bénéficié d'aucune action EAC au cours des trois dernières années seront l'objet d'une attention particulière, afin de **réussir le 100 % EAC**.

🕒 DEUX OUTILS AU SERVICE DE L'EAC : LE PASS CULTURE ET L'APPLICATION ADAGE

LE PASS CULTURE

Depuis janvier 2022, toutes les académies bénéficient de la part collective du pass Culture. Celle-ci est dotée de 45 millions d'euros supplémentaires pour l'année 2022. Ce financement est exclusivement dédié aux activités d'EAC effectuées en groupe et encadrées par les professeurs. Portés par l'éducation nationale, les crédits sont transférés à la SAS pass Culture qui assure la mise en œuvre d'une politique publique partagée avec le ministère de la Culture.

Le pass Culture permet le déploiement d'actions d'EAC à hauteur de :

- 25€ par élève de 4^e et 3^e ;
- 30€ par élève de 2^{de} et CAP ;
- 20€ par élève de 1^{re} et terminale ;
- 800€ en moyenne par classe et par année scolaire.

L'APPLICATION ADAGE

Déployée dans toutes les académies depuis 2021, l'application dédiée à la généralisation de l'EAC est un instrument de référencement et de partage de propositions culturelles d'un territoire. Elle constitue le principal outil de suivi national de l'EAC. Adage permet l'accès des écoles, collèges et lycées aux offres collectives du pass Culture. Elle facilite également la gestion du budget et les réservations pour les professeurs.

CHIFFRES CLÉS

- Campagne 2022 de l'appel à projets EAC du rectorat :
- 283 550€ alloués
- 411 projets financés dans 243 établissements
- 5 077 540€ alloués au pass culture (part collective)

#PassCulture
 #Livre
 #Opéra
 #Théâtre
 #Culture
 #EAC
 #Cinéma

Le pass Culture pour les élèves des collèges et lycées

TROIS AMBITIONS

1 100 % des élèves bénéficiaires au collège et au lycée

2 Des élèves engagés et acteurs des projets culturels

3 Un parcours d'éducation artistique et culturelle enrichi



UNE PART COLLECTIVE DE LA 4^e À LA TERMINALE

La **part collective*** permet aux professeurs (collège et lycée) de financer leurs activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées : visites, spectacles, concerts, projections, rencontres, conférences, ateliers de pratique artistique et scientifique, etc. en utilisant l'**application Adage** pour géolocaliser et réserver les offres.

Collégiens 4 ^e et 3 ^e	25 € par élève
Lycéens 2 ^{de} et élèves de CAP	30 € par élève
Lycéens 1 ^{re} et Tle	20 € par élève



Un référent Culture est nommé dans chaque collège et lycée, il est l'interlocuteur privilégié des professeurs pour ce dispositif.



UNE PART INDIVIDUELLE DE 15 À 18 ANS

La **part individuelle**** permet à tous les jeunes de 15 à 18 ans, sur l'ensemble du territoire national, d'acquérir des biens et services culturels : places, abonnements, livres, musique, services numériques, visites, cours et ateliers, matériel beaux-arts, etc. en téléchargeant l'**application pass Culture** (inscription avec son compte ÉduConnect).

Part individuelle	20 € pour chaque jeune de 15 ans	30 € pour chaque jeune de 16 ans	30 € pour chaque jeune de 17 ans	À 18 ans, 300 € à dépenser sur 2 ans
-------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------



Les élèves peuvent demander à leur professeur principal des informations sur ce dispositif.

* Le budget part collective est alloué à chaque établissement scolaire de l'enseignement public et privé sous contrat.
** La part individuelle fonctionne de manière semblable au pass Culture +18 ans.





3. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS





3.1 L'École inclusive

À RETENIR

- Plus de 430 000 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements scolaires à la rentrée 2022.
- Près de 300 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) créées à la rentrée 2022.
- Plus de 17 000 livrets de parcours inclusifs ouverts avant la rentrée 2022.
- 4 000 accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) supplémentaires pour la rentrée 2022.

© GARANTIR UN SUIVI INDIVIDUALISÉ POUR LES ÉLÈVES

Afin de garantir à chaque élève à besoins particuliers le suivi individualisé de son parcours, un système d'information se met en place progressivement pour outiller tous les personnels qui accompagnent l'élève. **Ce système recense toutes les informations utiles pour la bonne prise en charge de l'élève, ce qui permet d'améliorer la qualité globale de l'accompagnement et d'éviter des ruptures dans le parcours scolaire des élèves.**

© AMÉLIORER LA RELATION AVEC LES FAMILLES

La scolarisation d'un enfant en situation de handicap peut être une source de questions ou d'appréhension pour les familles. Leur accompagnement est donc essentiel pour assurer la scolarisation pleine et réussie de leur enfant. Toutes les familles bénéficient ainsi, dès la rentrée et autant que possible en amont de celle-ci, d'un **entretien d'accueil** avec l'enseignant de leur enfant et, le cas échéant, avec l'AESH, afin d'échanger sur les modalités de scolarisation et les besoins d'adaptations pour l'année scolaire à venir.

Grâce au numéro vert unique (0 805 805 110), les **cellules d'écoute départementales**, tout comme la **cellule Aide handicap école**, apportent une réponse aux besoins d'information des familles.

© PILOTER LES DISPOSITIFS DANS UNE LOGIQUE QUALITATIVE AU SERVICE DES ÉLÈVES

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial), désormais généralisés sur l'ensemble du territoire, sont consolidés par la présence accrue du secteur médico-social dans l'analyse et la réponse aux besoins des élèves. Pour accompagner cette dynamique, la mission pédagogique des coordonnateurs est renforcée, le vademecum Pial est enrichi, et de nouveaux outils informatiques viennent en faciliter la gestion.

© POURSUIVRE LA COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Certains élèves peuvent avoir besoin de l'appui du secteur médico-social pour

faciliter leur accès à l'école. Une coopération étroite est déjà en œuvre partout sur le territoire : **203 équipes mobiles d'appui à la scolarisation** (Emas) contribuent à l'analyse des situations d'élèves dans les établissements scolaires. Les PIAL renforcés permettent de coordonner les actions en direction des élèves les plus fragiles.

De plus, les plateformes 0-6 ans et 7-12 ans ont vocation à mieux soutenir les enfants présentant des troubles du neuro-développement.

Enfin, dans chaque département, **une commission d'affectation spécifique**, créée par la loi pour une École de la confiance, est organisée afin de permettre de construire un parcours de scolarisation pour chaque élève. Le travail étroit conduit avec les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et le secteur médico-social doit permettre de définir conjointement les priorités d'admission des élèves dans les dispositifs de l'éducation nationale, dans les structures médico-sociales ou en école ordinaire.

RENFORCER LE MÉTIER D'ACCOMPAGNANT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Les AESH sont désormais pleinement reconnus comme membres de la communauté éducative. Recrutés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, avec possibilité d'obtenir un CDI à l'issue de ces six ans, ils bénéficient d'une formation initiale de 60 heures et peuvent participer aux plans de formation proposés par les académies, ainsi qu'aux formations nationales. **L'objectif est désormais de permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir travailler à temps plein.**

ACCOMPAGNER TOUS LES PERSONNELS PAR UNE FORMATION DE QUALITÉ

Afin de sécuriser les parcours scolaires de tous les élèves, les actions de formation de tous les personnels sont renforcées.

En formation initiale, dans les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé), tous les professeurs et personnels d'éducation bénéficient depuis la rentrée 2021 d'un module de formation d'une durée minimale de 25 heures dédié à l'École inclusive.

Dans le cadre de la **formation continue**, le nombre et la qualité des modules d'initiative

nationale (MIN) augmentent. Ces formations longues, tout comme les formations « croisées » avec le secteur médico-social, contribuent à la montée en compétences des enseignants comme des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

L'obtention du **certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive** (Cappei), désormais accessible par la voie de l'examen ou par la validation des acquis de l'expérience professionnelle, permet d'accroître le nombre d'enseignants ressources dans les établissements du premier comme du second degré. Enfin, la plateforme de ressources pédagogiques **Cap École inclusive**, ouverte à tous, s'enrichit régulièrement pour accompagner la scolarisation de tous les élèves.

Les applications de suivi des élèves à besoins particuliers

- **L'application de gestion des élèves en situation de handicap** (AGESH) permet le suivi du parcours des élèves tout au long de leur scolarité, avec un module PIAL pour faciliter le travail de gestion des accompagnements humains.
- **Le livret de parcours inclusif (LPI)** a pour finalité d'améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap ou non. Généralisée depuis janvier 2022, cette application permet aux enseignants de mettre en œuvre les aménagements et adaptations nécessaires à chaque élève.
- **Incluscol automatise et sécurise la gestion des demandes d'aménagements** des épreuves d'examen et concours de l'enseignement scolaire. L'application se développe à la rentrée 2022 pour une généralisation prochaine.

#Accompagnement
#Écoute
#Coopération
#Formations

Le service public de l'École inclusive

OBJECTIF

Assurer une scolarisation de qualité et un enseignement accessible à tous les élèves de la maternelle au lycée

LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire

2017

17 300

2022

21 580

+5 %
par an
depuis 2017

496

dispositifs Ulis sur le territoire académique

UN DIALOGUE RENFORCÉ AVEC LES FAMILLES



Cellules d'écoute et de réponse

Aide Handicap École
0 805 805 110
Numéro vert



Entretien d'accueil des familles avec l'équipe pédagogique



Commission d'affectation spécifique

Une solution d'affectation pour chaque élève en situation de handicap

DES PARCOURS DE SCOLARISATION ADAPTÉS ET PERSONNALISÉS

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)

111 Pial

pour accompagner les élèves au plus près de leurs besoins

Personnaliser les parcours :

2 élèves

en situation de handicap sur 3 (71 %) bénéficie d'un accompagnement humain

Chiffres académie de Grenoble

© LA PROFESSIONNALISATION DE TOUS LES PERSONNELS

25 h de formation à l'École inclusive

pour tous les nouveaux professeurs

97 départs en formation Cappei

Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei)

Cap Écoleinclusive,

plateforme numérique de ressources

LES ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

6 700 AESH

+ 40 % d'accompagnants
entre 2017 et 2022

106 AESH référents recrutés

Contrats pérennes de 3 ans
renouvelables une fois puis
possibilité de CDI

Augmentation du temps de travail
pour aller vers un temps complet

© LE LIVRET PARCOURS INCLUSIF

En cours

livrets parcours inclusifs ouverts :

une mise en place facilitée des aménagements
et adaptations pour tous les élèves à besoins
particuliers

Le pilotage de l'École inclusive

**Les comités départementaux
de suivi de l'École inclusive** sont chargés
de l'amélioration des parcours de scolarisation
et de formation des enfants, adolescents
ou jeunes adultes en situation de handicap

LA STRATÉGIE AUTISME

5 postes de professeurs ressources autisme
(1 professeur par département)

Rentrée 2022 :

8 unités d'enseignement
maternel autisme (UEMA)

2 unités d'enseignement
élémentaire autisme (UEEA)





3.2 Inégalités territoriales

À RETENIR

- La lutte contre les inégalités territoriales s’inscrit dans la continuité de la **politique d’éducation prioritaire**, qui vise à renforcer les moyens et les efforts éducatifs dans les territoires où se concentrent les difficultés économiques et sociales.
- Au-delà de l’éducation prioritaire, le ministère poursuit son engagement en faveur d’une **meilleure prise en compte des réalités sociales de chaque territoire**, qu’ils soient ruraux ou urbains. Cette politique repose essentiellement sur deux principes clés :
 1. la **progressivité dans l’allocation des moyens** pour répondre au plus près des besoins des établissements ;
 2. le **renforcement des partenariats et des coopérations locales**, en tout premier lieu avec les collectivités territoriales.

© LES CONTRATS LOCAUX D’ACCOMPAGNEMENT (CLA)

Établis par les autorités académiques pour une durée de trois ans, les CLA permettent d’introduire **plus de progressivité dans l’allocation des moyens** en faveur des écoles, des collèges et des lycées socialement proches de l’éducation prioritaire, ou bien ayant des besoins d’accompagnement particuliers identifiés, réduisant ainsi les « effets de seuil » constatés entre établissements en et hors éducation prioritaire.

Chaque contrat repose sur le **projet de l’école ou de l’établissement** à partir duquel les autorités académiques apportent des formes d’accompagnement définies au cas par cas, permettant ainsi de répondre à des problématiques ciblées en tenant compte des contextes locaux. Les leviers mobilisés mentionnés dans le CLA peuvent être de différents ordres : pédagogique, éducatif, social ou relevant des ressources humaines. L’expérimentation des CLA a été menée,

à la rentrée 2021, dans les académies d’Aix-Marseille, de Lille et de Nantes. **Un élargissement de la mesure a été annoncé pour la rentrée 2022** dans les cinq académies ultramarines de Guadeloupe, de Guyane, de La Réunion, de Martinique et de Mayotte et dans les **académies de Grenoble, Montpellier et Reims**.

CHIFFRES CLÉS

- **Rentrée 2021** : 173 CLA ont été signés avec 100 écoles, 33 collèges et 40 lycées.
- **Pour la rentrée 2022** : 184 écoles, 92 collèges et 64 lycées sont d’ores et déjà engagés dans la démarche avec la formalisation d’un projet pédagogique et éducatif.
- Dans l’académie de Grenoble un travail d’identification est déjà engagé, l’élaboration des projets pour les écoles et les établissements sera réalisé durant la première période de l’année scolaire

À NOTER**DANS L'ACADÉMIE**

Pour répondre aux besoins spécifiques des territoires et publics les plus fragiles, le ministère de l'éducation nationale a souhaité la création d'un nouvel outil complémentaire : les contrats locaux d'accompagnement. Les C.L.A. S'inscrivent dans la dynamique de lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux. Ils promeuvent l'égalité des chances et valorisent une nouvelle approche au plus près des territoires afin de construire des « réponses » graduées et contextualisées. L'académie de Grenoble intègre à la rentrée 2022 l'expérimentation nationale.

Deux axes centraux ont été retenus :

- Favoriser la fluidité des parcours scolaires au lycée des élèves les plus vulnérables socialement
- Promouvoir la réussite scolaire des élèves les plus vulnérables dans les collèges et les écoles situés en QPV et les élèves qui font face à une addition d'obstacles portant atteinte à l'égalité des chances dans les territoires ruraux éloignés (très peu dense ;

#LutteContreLesInégalités
#Territoires

#Réussir

#CLA

#Éducation
#Prioritaire

#BesoinsSpécifiques

© LES CITÉS ÉDUCATIVES : UN LABEL D'EXCELLENCE POUR UNE ACTION COORDONNÉE

Pour mieux accompagner les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans sur la totalité de leur parcours, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, un label d'excellence Cité éducative a été créé en 2019 dans les quartiers prioritaires de la ville les plus défavorisés. Signe d'un renforcement de la coordination entre acteurs locaux, le label Cité éducative et les moyens affectés par l'État ont été accordés **dès la rentrée scolaire 2019 aux territoires dans lesquels une stratégie ambitieuse pour l'école a été définie** avec la collectivité pour répondre aux trois grands objectifs : conforter le rôle de l'école ; organiser la continuité éducative ; ouvrir le champ des possibles.

Dotée de moyens inédits (**230 millions d'euros sur la période 2019-2023**), la démarche repose sur une alliance tripartite organisée autour du collège, chef de file de la cité éducative.

74 nouvelles cités éducatives ont été

annoncées le 29 janvier 2022 à l'occasion du comité interministériel des villes porte à 200 le nombre des cités éducatives, dont **6 pour l'académie de Grenoble**. À la rentrée scolaire 2022, ce sont **près d'un million d'enfants et de jeunes qui bénéficieront de cette démarche** déployée autour de 475 collèges à travers le territoire.

EN BREF

L'académie de Grenoble compte 6 cités éducatives réparties dans 3 départements de l'académie :

En Isère :

- la cité éducative de Grenoble
- la cité éducative d'Échirolles
- la cité éducative Villefontaine / L'Isle d'Abeau

En Savoie :

- La cité éducative de Chambéry

En Haute-Savoie :

- La cité éducative de Bonneville
- La cité éducative de Annemasse

À LA UNE | ÉGALITÉ DES CHANCES CAREC / APPRENANCE / CITÉ ÉDUCATIVE

La lutte contre les inégalités sociales est une priorité stratégique du ministère de l'Éducation Nationale et de notre Académie. L'égalité scolaire a une double dimension : assurer le même niveau d'exigence et de bien-être à tous les élèves et se donner les moyens de mieux accompagner ceux qui sont les moins favorisés. Si nous accueillons à égalité tous les élèves, nous savons que l'École peine à donner à tous les mêmes chances de réussir. Pour que les inégalités de naissance soient mieux combattues par l'École et compense les inégalités scolaires nous nous donnons les moyens d'agir. Les freins et les difficultés auxquels se trouvent confrontés nos élèves seront particulièrement considérés et notamment pris en charge par la mission académique pour l'égalité des chances coordonnant des dispositifs existants ou innovants : Réseaux d'Éducation Prioritaire, Contrats Locaux d'Accompagnement, Plan Mixité, Cités Éducatives, prise en charge du décrochage scolaire et soutien à l'orientation des élèves les plus vulnérables.

Pour concrétiser cette promesse républicaine d'égalité des chances, l'académie de Grenoble est fortement mobilisée. Une mission académique pour l'égalité des chances est constituée sous l'autorité de madame La Rectrice. Cette mission fédère l'ensemble des démarches visant la réussite scolaire de tous les élèves. Elle marque aussi la cohérence académique des actions, les inscrivant toutes dans un schéma global d'opérations pour l'égalité des chances et un mode de gouvernance pensé pour l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la mutualisation. Les réflexions et les actions viseront la promotion de l'égalité des chances au sein des classes, en appui de toutes les initiatives mises en œuvre ces dernières années pour assurer la réussite scolaire de tous.

EN QUELQUES CHIFFRES

- 29 réseaux d'éducation prioritaire
- 6 cités éducatives
- 8 lycées – 12 collèges et 24 groupes scolaires en C.L.A1
- 450 actions de formation engagée par le centre académique pour l'égalité des chances
- Une collaboration avec le conseil scientifique de l'Éducation Nationale
- Une équipe de recherche mobilisée
- Plus de 150 productions de capsules vidéo au service de 4000 enseignants engagés en expérimentation



POUR EN SAVOIR PLUS...

L'académie est dotée d'un Centre Académique de Ressources pour l'Éducation Prioritaire (CAREC) et pour la promotion de l'égalité des chances. Il mettra à disposition de tous les personnels ses ressources institutionnelles, scientifiques et pratiques afin de valoriser les réflexions sur la difficulté scolaire et la lutte contre les inégalités d'apprentissages.

Site CAREC :

<https://carep.web.ac-grenoble.fr/>

« UNE ACADÉMIE ENGAGÉE
POUR L'ÉGALITÉ »

UN ACCOMPAGNEMENT QUI PREND APPUI SUR LA RECHERCHE

Un consensus scientifique établit que certaines pratiques enseignantes sont plus efficaces et plus équitables que d'autres et qu'elles contribuent davantage à la réussite scolaire des élèves, en particulier des élèves issus de milieux défavorisés. Prenant appui sur ces résultats, l'académie souhaite mettre l'accent sur l'évolution des pratiques d'enseignement en lien avec les données probantes de la recherche.

Nous mobilisons notre expertise en matière d'implémentation de programmes de formation, d'évaluation scientifique et nos connaissances sur les pratiques d'enseignement efficaces et équitables. L'académie de Grenoble se donne pour ambition d'identifier, de modéliser et de diffuser ces procédés au service de tous les élèves. Des chercheurs de renommée internationale interviennent à nos côtés et nous sommes partenaires du conseil scientifique de l'éducation nationale.

Webinaire Chercheurs :

<https://carep.web.ac-grenoble.fr/cycle-de-webinaires-20212022>

Collaboration avec le C.S.E.N :

<https://carep.web.ac-grenoble.fr/collaborations-du-carep-avec-le-csen>

LA FORMATION AU CŒUR DE NOS ACTIONS.

Nous misons sur la formation pour enrichir le pouvoir d'action des enseignants, pour valoriser leur engagement et leur expertise en matière d'enseignement. Nous parions sur le développement professionnel pour innover et expérimenter des formats d'enseignements plus équitables.

Depuis plusieurs années, l'académie innove pour nourrir un **programme de formation** validé théoriquement et évalué par une équipe de chercheurs des universités de Grenoble et de Montréal. Cette expérience qui répond au standard le plus élevé en matière d'évaluation scientifique sert de matrice à la stratégie académique.

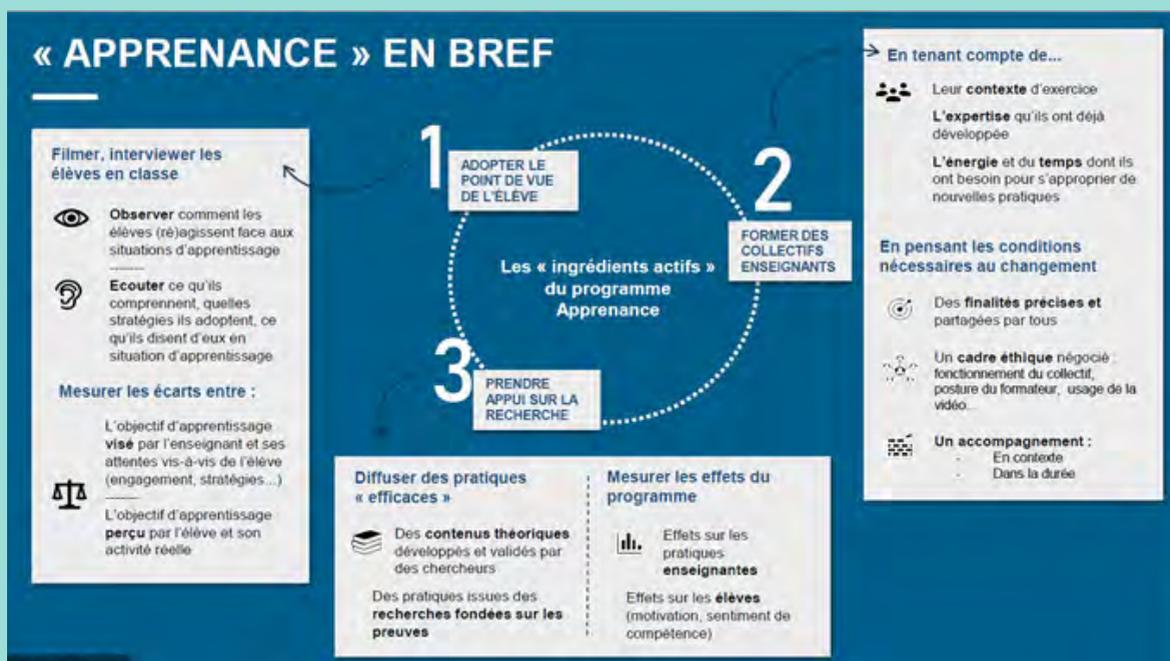
Site dédié à la formation :

<https://apprenance-grenoble.fr/>

#Travailler collectivement pour une école plus juste

#Développer la complémentarité des actions avec tous nos partenaires

#Construire des ressources avec la recherche pour un enseignement efficace et équitable





3.3 Agir pour la mixité sociale à l'école

À RETENIR

- Les efforts engagés au service d'une plus grande mixité sociale dans les établissements scolaires vont être amplifiés : implantation de cursus d'excellence dans les établissements les moins favorisés ; augmentation de la part des élèves boursiers dans les collèges et lycées les plus favorisés ; évolution de la carte scolaire et développement des secteurs multi-collèges et multi-lycées.
- Les 307 internats d'excellence labellisés en 2021 vont être accompagnés pour favoriser la réussite et l'épanouissement des élèves.

🕒 LE RENFORCEMENT DE LA MIXITÉ SOCIALE DANS LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

Des cursus d'excellence dans les collèges les moins favorisés

Afin de renforcer l'attractivité des collèges les moins favorisés, **43 nouvelles sections internationales** sont implantées à la rentrée scolaire 2022 dans des collèges parmi les plus défavorisés de 21 académies. Cela représente une hausse de 50 % du nombre de sections internationales. Ces cursus d'excellence, jusqu'ici majoritairement implantés dans des collèges favorisés, seront implantés sur tous les secteurs pour renforcer l'ambition scolaire des élèves.

Par l'implantation des sections internationales l'Éducation Nationale tend à enrichir **l'offre pédagogique dans les établissements les moins favorisés** au travers de l'implantation de l'enseignement optionnel français et culture antique en 6^e, de classes à horaires aménagés (musique, danse, théâtre, etc.), de sections sportives, ou encore de classes bilingues. En ce sens un établissement verra le jour en zone prioritaire.

Plus de mixité sociale dans les établissements

À la rentrée scolaire 2021, 5 lycées publics parmi les plus favorisés ont été identifiés par les académies et se sont vus attribuer des objectifs de progression de leur taux de boursiers adaptés à leur capacité d'accueil et au contexte local.

🕒 INTERNAT D'EXCELLENCE

Lancé en 2020 et **véritable outil de développement de la mixité sociale, les internats d'excellence favorisent la réussite des élèves**, notamment de ceux les plus éloignés des parcours ambitieux. Au niveau national, 307 établissements se sont vu décerner le label et 54 ont en plus bénéficié du plan France Relance permettant aux collectivités territoriales d'être financièrement accompagnées pour la restructuration ou la construction de ces internats labellisés.

Pour l'académie de Grenoble, pleinement engagée dans la promotion des internats d'excellence, **ce sont 20 internats, répartis dans les 5 départements**, qui ont reçu le label « internat d'excellence » en 2021 ; dont 3 ont bénéficié du plan France Relance pour la restructuration ou la construction de leur nouvel internat qui ouvriront pour les rentrées 2022 et 2023.

Tous ces internats constituent tout autant **un maillage éducatif facilitant la réussite de tous les élèves** qu'un point d'ancrage pour développer en collaboration avec les collectivités territoriales l'hébergement scolaire dans l'ensemble de l'académie. Porteuses de projets innovants, les équipes éducatives des établissements labellisés sont par conséquent pleinement engagées

dans cette dynamique de valorisation de l'hébergement scolaire qui vise à améliorer les parcours de réussite scolaire en dépassant les déterminismes sociaux et territoriaux.

Afin d'accompagner les structures pour une meilleure mise en œuvre des projets éducatifs et pédagogiques, l'académie de Grenoble crée pour la rentrée 2022 6 postes de CPE dits « mixité sociale et internat d'excellence ». Personne-ressource pour accompagner le chef d'établissement et les équipes éducatives, ces personnels de vie scolaire travailleront à l'échelle de réseaux d'établissements pour améliorer le repérage des élèves ayant besoin d'accompagnement, notamment des boursiers, et ainsi faciliter leur parcours en usant de tous les dispositifs d'aide et d'accompagnement scolaire.

Les établissements d'implantation sont :

- Le lycée Vaugelas de Chambéry (73)
- Le collège Belledonne de Villard-Bonnot (38)
- Le collège Sport Nature de La Chapelle en Vercors (26)
- Le lycée Savoie-Léman de Thonon-les-Bains (74)
- Le lycée Guillaume Fichet de Bonneville (74)
- Le lycée l'Edit de Roussillon (38)

CHIFFRES CLÉS

Les internats dans l'académie de Grenoble : une fréquentation en hausse de +3.2 points en un an.

- 13 502 places en internat
- L'Isère est le département de l'académie qui offre le plus de places en internat (3 576 places), suivi de la Savoie (3 531 places).
- 26,6 % des établissements publics du second degré disposent d'un internat, soit 95 établissements.
- L'Ardèche et la Savoie (avec respectivement 15 et 22 internats) proposent cet accueil dans environ 40% de leurs établissements, la Drôme dans 26,8%, tandis que la Haute-Savoie et l'Isère le proposent dans moins d'un quart (22,9% et 19,4% respectivement).
- 80,3% des places en internats sont pourvues et 17 internats sont complets.

Le regard porté par M. Laurent Monney, principal du collège Laboissière de Villeneuve de Berg (07) et tête de réseau des 5 internats du sud ardéchois :



2021-2022 : une première année réussie pour le réseau d'internats d'excellence ardéchois

Après une labellisation internats d'excellence dans son volet « résidence métiers et orientation » obtenue en avril 2021, l'année scolaire 2021-2022 a permis à tous les internes accueillis dans les 5 collèges de s'impliquer dans le projet et de bénéficier d'un accompagnement pédagogique et éducatif individualisé. Cela leur a notamment permis de prendre confiance, de faire des rencontres et d'explorer des champs professionnels divers et variés.

Au cours de cette première année, 5 rencontres des 54 internes axés sur la découverte de métiers (écologie, cosmétique, santé, filière bois, sport, culture, agriculture, ...) ont permis aux internes d'explorer les richesses du territoire ardéchois. Gageons que ces actions ont permis aux élèves d'initier une réflexion sur la construction d'un parcours d'orientation ambitieux et choisi.

Ce projet, soutenu par tous les acteurs locaux aux côtés de l'Education nationale (le Conseil Départemental, partenaires associatifs), est une belle réussite pour nos élèves issus pour la plupart de milieux plus défavorisés. Ainsi, pour la rentrée 2022 un surcroît d'enthousiasme est mesuré avec notamment de nombreuses candidatures.

#Internats
#Excellence
#Mixité

3.4 Agir pour l'égalité entre filles et garçons

© RENFORCER LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT

Le rôle de l'éducation dans la lutte contre les inégalités filles-garçons et la prévention des violences est primordiale. Protéger les enfants contre toute forme de violence est un impératif qui s'impose à tous. Cette protection est un droit garanti par l'article 19 de la Convention Internationale des droits de l'enfant. Par ailleurs, l'orientation et la lutte contre les stéréotypes de genres concourent à une éducation inclusive.

Ces aspects imposent :

- **De former et éduquer contre les représentations stéréotypées** qui alimentent les inégalités.
- **De favoriser des parcours de réussite pour les filles et les garçons** et accompagner les choix d'orientation pour atteindre une plus grande mixité.
- **D'offrir un cadre d'apprentissage dégagé des violences sexistes et sexuelles**, dont les filles sont les principales victimes dans les établissements scolaires.

La méthodologie repose sur la collaboration active et systémique d'une équipe académique (rectorat, département, EPLE et écoles) et s'appuie sur 4 axes : **signaler, veiller, accompagner, analyser.**

- **Signaler** : Systématiser les signalements émanant des écoles et des EPLE.
- **Veiller** : Les faits établissements font l'objet d'une lecture quotidienne afin d'apporter une analyse rapide de la situation.
- **Accompagner** : Donner une information à tous les personnels sur les dispositifs de protection en place en cas de conflit ou mise en danger. Apporter une réponse rapide à une amorce de conflit.
- **Analyser** : Un baromètre académique permet d'avoir une vision synthétique des événements recensés, liés aux quatre domaines stratégiques. De son analyse naissent des actions de prévention et/ou de remédiations ciblées.

#Égalité
#DesChances

#Lutte
#Contre
#Stéréotypes

© L'ÉGALITÉ FILLE-GARÇONS, UN ENJEU D'ORIENTATION

Moins décrocheuses, plus performantes en compréhension de l'écrit et surtout plus diplômées, à tous niveaux d'éducation à l'exception des doctorats, les femmes ont massivement contribué à l'élévation générale des niveaux d'éducation en Europe. Pour autant, **l'orientation des filles et des garçons entre les filières au niveau scolaire ainsi qu'au niveau de l'enseignement supérieur demeure marquée par de profonds déséquilibres.**

Les parcours d'orientation des élèves sont impactés, d'une part par les inégalités que l'on observe entre la performance scolaire des filles et celle des garçons (les filles réussissent mieux donc s'orientent plus que les garçons en voie générale et technologique et décrochent moins que les garçons), d'autre part par les stéréotypes de genre qui pèsent sur les choix de spécialités professionnelles et de séries technologiques. Pour illustrer ce constat, on peut voir que :

- En CAP sur 49 spécialités, le choix porte pour les filles sur 35 d'entre elles contre 46 pour les garçons ;
- En seconde professionnelle sur 32 spécialités, le choix porte sur les filles pour 29 d'entre elles contre 32 pour les garçons.

INITIATIVES LOCALES

Dans la mise en œuvre de la politique académique, de nombreuses actions ont été mises en œuvre en 2021/2022 (séminaire sur l'égalité F/G « Stéréotypes et orientation : comment infléchir les stéréotypes de genre en matière d'orientation », conférence sur les stéréotypes de genre et la mixité sociale dans le cadre du séminaire de la valorisation de la voie technologique, accompagnement des établissements par le Pôle « Pédagogie de l'orientation »). Ces actions seront renouvelées et consolidées par de nouvelles mesures pour cette rentrée 2022 :

- création de cibles « mixité des formations » pour chaque établissement,
- Intégration de la dimension égalité filles -garçons dans toutes les actions organisées au niveau académique.

Afin de renforcer les actions de lutte contre les inégalités filles- garçons, un groupe de travail académique a été mis en place avec pour objectifs :

- de définir les indicateurs de pilotage pour les établissements ; d'établir un programme d'accompagnement des établissements (intégration systématique de la dimension égalité filles-garçons dans la pédagogie de l'orientation, formation des équipes et diffusion de ressources).

#Compétences
#Psychosociales

#NonGenré

#Déconstruction

#Stéréotypes

#Orientation



100 GRANDES FEMMES DE L'HISTOIRE

100

★ GRANDES ★
FEMMES
DE L'HISTOIRE



Quelle Histoire

VERBES EN -RE (SAUT)
VERBES EN -SOURIRE)
Je vends
Tu vends
Il vend
Nous vendons
Vous vendez
Ils vendent

Je résous
Tu résous
Il résout
Nous résolvons
Vous résolvez
Ils résolvent

Je viens
Tu viens
Il vient
Nous venons
Vous venez
Ils viennent

VERBES EN -TRE
Je mets
Tu mets
Il met
Nous mettons
Vous mettez
Ils mettent

VERBES EN -INDRE
Je peins
Tu peins
Il peint
Nous peignons
Vous peignez
Ils peignent



3.5 Donner un nouvel élan à l'orientation

À RETENIR

La lutte contre le décrochage scolaire en 2021-2022, dans l'académie de Grenoble c'est :

- 4 000 jeunes reçus en entretien et accompagnés par un acteur de l'éducation nationale ;
- 30 000 jeunes pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire ;
- des actions renforcées avec les régions et les partenaires économiques et associatifs pour une meilleure information des élèves.

© REDOUBLER D'EFFORTS CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Amplifier les actions de prévention, repérage et prise en charge

Favoriser l'accrochage et la persévérance scolaires commence dès l'école maternelle et se poursuit tout au long de la scolarité.

Tous les établissements scolaires renforcent leur **veille attentive et systématique des signaux du décrochage scolaire**, pour proposer rapidement une remédiation pédagogique et sociale (mobilisation des assistants sociaux, de la santé scolaire, dans l'optique d'une prise en compte globale de l'élève) en personnalisant les apprentissages des élèves les plus fragiles.

Le **renforcement de l'accompagnement pédagogique** contribue également à la prévention de l'illettrisme. Les actions de lutte contre l'illettrisme s'appuient sur le réseau des référents académiques en lien avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

Personnaliser et sécuriser le parcours de chaque élève

Dans chaque collège et lycée, les actions du **groupe de prévention contre le décrochage scolaire** (GPDS) sont renforcées pour accompagner et personnaliser le parcours des élèves en risque de décrochage

scolaire en fonction de leurs besoins. La **personnalisation des parcours** représente un levier essentiel pour consolider les compétences et mobiliser l'élève sur un projet de formation, en lien avec les partenaires de l'école.

Le parcours scolaire de l'élève peut se trouver fragilisé lors des **transitions école-collège-lycée-enseignement supérieur**. Des actions innovantes sont déployées pour garantir une continuité pédagogique et d'accompagnement dans le parcours de formation.

1 jeune 1 mentor : le mentorat pour favoriser la réussite des jeunes

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans afin de les aider à améliorer leurs résultats scolaires, les conseiller et les guider dans leur orientation ou les aider dans la recherche d'un stage, d'une alternance ou d'un premier emploi.

- **108 000 jeunes** accompagnés en 2021.
- **Objectif 2022** : amplifier cette dynamique, notamment en faveur des jeunes les plus en difficulté scolairement, socialement ou économiquement, ou les plus isolés.

Renforcer les actions de remédiation

Dans le cadre du réseau des acteurs des **plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs** (PSAD), un grand nombre de solutions d'accès à la qualification ou à l'emploi existent déjà, qu'il s'agit aujourd'hui de valoriser et de développer pour permettre à chaque jeune de construire son parcours de réussite.

Dans ce cadre partenarial, en s'appuyant sur les **réseaux Formation qualification emploi** (Foquale), les actions visent particulièrement les jeunes de 16-18 ans qui relèvent de l'obligation de formation.

L'action du ministère s'inscrit totalement dans les objectifs en matière d'éducation et de formation de l'Union européenne, qui vise à réduire le nombre de décrocheurs, et notamment la part des jeunes âgés de 18 à 24 ans peu diplômés (au plus le brevet) et non inscrits dans une formation, dite **taux de sortants précoces du système scolaire**.

En France, le taux de sortants précoces était en 2021 de 7,8 %. S'il est toujours trop élevé, il remplit l'objectif fixé par l'Union européenne de parvenir sous le seuil de 9 % en 2030 et se situe en deçà de la moyenne des pays membres établie à 9,7%.

© LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE : ACCOMPAGNER TOUS LES ÉLÈVES À L'ORIENTATION

Les Cordées de la réussite, redynamisées en 2020, font de **l'accompagnement continu à l'orientation, de la classe de 4^e jusqu'au baccalauréat et au-delà**, un réel levier pour lutter contre l'autocensure et susciter l'ambition scolaire des élèves. Le dispositif propose un accompagnement collectif (découverte des métiers, immersion dans l'enseignement supérieur, culture générale, méthodologie, prise de parole en public et développement des compétences psychosociales), ainsi qu'un accompagnement individuel (tutorat étudiant, mentorat par un professionnel) grâce à un **partenariat entre des établissements d'enseignement supérieur et des établissements scolaires**.

Le nombre et la diversité des établissements d'enseignement supérieur engagés sont l'une des clés de la réussite du dispositif en permettant de faire connaître aux élèves bénéficiaires une palette de formations d'enseignement supérieur des plus complètes et ainsi élargir l'horizon des possibles.

Déployées en priorité dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire, en quartiers prioritaires de

la politique de la ville (QPPV) et auprès des lycéens professionnels et lycéens technologiques, les Cordées de la réussite ont été **étendues aux zones rurales et/ou isolées**, où les ambitions des collégiens et lycéens sont souvent bridées du fait de leur éloignement géographique.

Les Cordées de la réussite dans l'académie

- En 2020-2021 :
 - **183 établissements bénéficiaires dont 29** collèges de l'Education prioritaire et 55 lycées professionnels
 - 17 510 encadrés dont 10 42 collégiens
 - **26 établissements d'enseignement supérieur mobilisés.**

© DÉCOUVRIR LES MÉTIERS EN AMONT DÈS LA 5^e

Renforcer la découverte des métiers pour plus d'égalité et de mixité

Donner la possibilité à chacun de construire son parcours par des choix éclairés et libérés des déterminismes de genre, sociaux, territoriaux ou de handicap répond aux objectifs fondamentaux de réduction des inégalités et d'une orientation progressive choisie.

Renforcer la connaissance du monde économique constitue un axe fort. À cette fin, les collèges volontaires vont pouvoir expérimenter dès la rentrée scolaire 2022 l'organisation d'une **demi-journée Avenir de la 5^e à la 3^e**. Dans ce cadre, de nouvelles activités de découverte des métiers seront proposées aux élèves dès la classe de 5^e et tout au long du cycle 4, en lien avec les régions et ses partenaires.

Étendre la découverte des métiers en quantité et en qualité

Un collégien connaît en moyenne moins de dix métiers en fin de 3^e. Il s'agit d'en faire connaître davantage et de donner aux jeunes les clés de compréhension du monde du travail et de ses évolutions.

Des actions diversifiées vont être proposées **sous forme de stages, de visites d'entreprises, d'immersions, de rencontres avec des professionnels** pour développer les compétences des élèves à s'orienter et élargir leur connaissance du monde professionnel. Ces actions doivent permettre de déconstruire les stéréotypes sociaux et de genre à l'œuvre dans les choix d'orientation.

Renforcer les partenariats

Dans le cadre du **partenariat État-régions** relatif à l'information sur les métiers et les formations, les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques vont pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des ressources proposées par les régions et les partenaires des mondes professionnel et associatif. Les équipes vont aussi pouvoir s'emparer des outils développés par l'**Onisep** pour découvrir les métiers et les professionnels dès la classe de 5^e.

Le **programme Avenir(s)** de l'Onisep vise à accompagner le développement des compétences et la construction des projets d'avenir des élèves. De premières expérimentations vont être lancées dès la rentrée 2022 et l'ensemble du programme sera progressivement généralisé à partir de 2023.

© INSERJEUNES POUR PRÉPARER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour aider les jeunes et leur famille dans leurs choix d'orientation vers les formations professionnelles, en voie scolaire ou en apprentissage, un site internet Inserjeunes – **www.inserjeunes.education.gouv.fr** – offre **des informations sur les établissements et les spécialités**, via différentes entrées : par métier, par formation ou par établissement. Il fournit des indicateurs sur l'insertion des jeunes sortant de lycées professionnels et de centres de formation d'apprentis du niveau CAP à BTS.

Des liens vers les indicateurs Inserjeunes sont aussi mis en place depuis les plateformes Parcoursup ou Affelnet-lycée.

INITIATIVES LOCALES

Au niveau académique, actions à destination des élèves et des parents dans le cadre du Printemps de l'orientation des 15 et 16 mars (60 actions en ligne)

- **Actions de découverte conduites dans le cadre de la Liaison lycée – université :**
 - a. **Formation des équipes éducatives dans le cadre du PAF**

- b. **Actions à destination des élèves : journées portes-ouvertes, immersions, ateliers, rencontres**

Au niveau de la Région académique : actions supports pour l'information des élèves sur les métiers en partenariat avec la Région : Bus de l'orientation, Caravane des métiers, Mondial des métiers...

LES TEMPS FORTS 2022-2023

- **Mise en œuvre de l'expérimentation** sur la ½ journée dédiée à l'orientation en classe de 5^{ème}
- **Organisation d'un séminaire sur l'orientation** (à l'échelle de la région académique) réunissant les chefs d'établissements et les corps d'inspection, les acteurs régionaux (Agence régionale à l'orientation) et partenaires de la relation école-entreprise.
- **Travail sur les indicateurs pour une meilleure visibilité des parcours d'orientation des élèves**
- **Dans le cadre du projet Programme Avenirs de l'ONISEP** (<https://www.onisep.fr/Equipes-educatives/referentiel-des-competences-a-s-orienter-au-lycee>), mise en place d'expérimentations (« Terrains d'avenirs ») :
 - Articulation entre le Service digital développé par l'Agence régionale de l'Orientation et la plateforme Avenir de l'ONISEP
 - Développement d'une démarche d'accompagnement pédagogique de l'orientation lors de la venue du Bus de l'orientation dans les établissements.
- **Salons de l'orientation : L'Étudiant, Studyrama, Mondial des métiers**

#Pédagogie
#Orientation

#Parcours
#Formations

#Entreprise
#Relation
#École



Assessment de la santé de sécurité...
Assessment sur...
Assessment de...
FONCTIONS SPECIALES
FIN DE CYCLE



3.6 Vacances apprenantes

À RETENIR

- Afin de répondre aux situations et aux besoins différents des enfants et des jeunes, les **Vacances apprenantes** reposent sur plusieurs dispositifs :
 - les stages de réussite ;
 - le dispositif École ouverte ;
 - les Colos apprenantes.
- Le **dispositif École ouverte** se décline lui-même en plusieurs opérations :
 - École ouverte ;
 - École ouverte buissonnière ;
 - Été du pro ;
 - Mon patrimoine à vélo.

© LE DISPOSITIF ÉCOLE OUVERTE

École ouverte

Dès l'école élémentaire, le dispositif École ouverte s'adresse en priorité aux jeunes qui vivent dans des zones urbaines et rurales défavorisées. Enrichi depuis l'été 2020 afin de permettre à tous les élèves, du CP à la terminale, de bénéficier de renforcement scolaire, d'activités éducatives et de loisirs pendant les vacances scolaires, il répond à trois enjeux essentiels :

- **lutter contre le décrochage scolaire** en conservant le lien avec l'école pendant la période cruciale des vacances scolaires et en proposant un programme de renforcement scolaire pour les élèves qui en ont besoin ;
- **permettre à des enfants qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances** de bénéficier d'actions éducatives, culturelles, sportives et de plein air ;
- **développer la sensibilité des jeunes aux enjeux contemporains du climat et de la biodiversité** grâce à des activités de découverte de la nature.

École ouverte buissonnière

École ouverte buissonnière permet aux élèves de **partir à la mer, à la montagne ou à la campagne et ainsi de profiter de la nature**. Cette immersion favorise la

sensibilisation au développement durable. Les séjours buissonniers sont soit organisés directement par l'établissement ou la collectivité, soit par un partenaire associatif ayant l'expérience des séjours avec hébergement.

Été du pro

Le dispositif Été du pro cible **les lycéens professionnels souhaitant découvrir une nouvelle filière professionnelle dans le cadre d'une réorientation ou d'une découverte des métiers**, tout en bénéficiant de sorties et d'activités plus ludiques leur permettant de profiter de leur été. Il permet également aux collégiens de découvrir les différents métiers auxquels prépare la voie professionnelle.

Mon patrimoine à vélo

Cette opération consiste à organiser **des excursions à vélo afin d'aller à la rencontre du patrimoine culturel ou naturel, matériel ou immatériel**. Elle se décline localement avec le soutien des clubs sportifs, mais également du secteur touristique et culturel et des collectivités territoriales.

© UN DISPOSITIF OUVERT AUX RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Le dispositif Vacances apprenantes a été ouvert aux enfants réfugiés ukrainiens, pour leur permettre d'associer éducation et loisirs pendant l'été 2022.

CHIFFRES CLÉS

- 2400 élèves
- 50 dispositifs
- 115 écoles et établissements scolaires mobilisés
- 120 enseignants mobilisés
- 40 structures partenaires
- 316 000€ de moyens alloués au bon fonctionnement

© LES STAGES DE RÉUSSITE

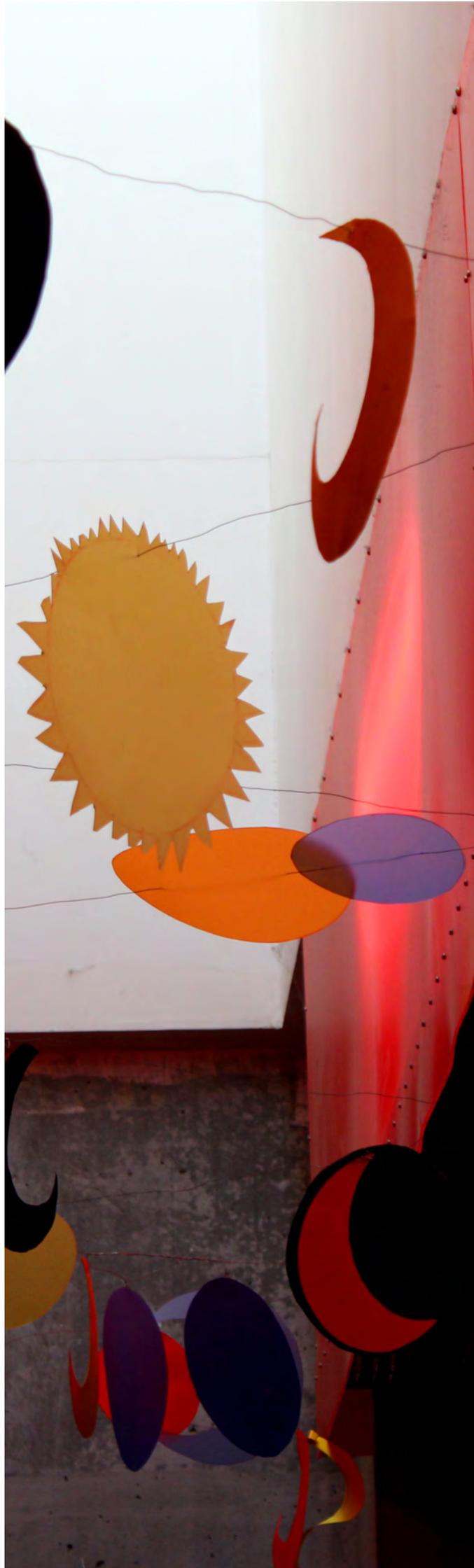
Les stages de réussite permettent aux **élèves volontaires de bénéficier d'un soutien scolaire gratuit pour consolider leurs apprentissages et combler d'éventuelles lacunes pendant les périodes de vacances.** De l'école au lycée, les élèves sont accueillis en effectif réduit par des professeurs, trois heures par jour pendant cinq jours. Il s'agit de favoriser un environnement de travail sécurisant et mobilisateur pour consolider les apprentissages et, à la fin des congés d'été, préparer la rentrée.

En 2021-2022, **8020 écoles** ou établissements publics et privés ont organisé des stages mobilisant **15 576 professeurs** du premier et second degré au bénéfice de plus de **150 000 élèves.**

© LES COLOS APPRENANTES

Les Colos apprenantes sont ouvertes à tous. Au cours de l'été 2022, environ 4 000 séjours ont été labellisés et 101 000 places ont été ouvertes. Il s'agit de **proposer aux jeunes des loisirs et apprentissages autour de la culture, du sport, du développement durable, etc.**

Les jeunes des milieux ruraux et des quartiers prioritaires de la politique de la ville peuvent bénéficier d'une aide de l'État qui représente de 80 % à 100 % du coût du séjour.



FOCUS | L'ÉCOLE S'ADAPTE À LA CRISE

DÉFIS INTERNATIONAUX UKRAINE

Depuis le début de la crise en février 2022, parmi les 17677 élèves arrivant d'Ukraine, 1273 ont été scolarisés et accompagnés dans l'académie de Grenoble dans le cadre des articles L.111-1 et L.114-1 du code de l'éducation garantissent l'accès à l'instruction à tous les enfants âgés de 3 à 16 ans et de l'obligation de formation pour les enfants de 16 à 18 ans présents sur le territoire national. Ainsi tous les élèves nouvellement arrivés en France ont été scolarisés quelles que soient leurs situations personnelles.

En lien avec le ministère de l'Éducation nationale, une cellule académique dédiée s'est déployée. L'ensemble des acteurs du Rectorat, des DSDEN ainsi que des écoles et des établissements se sont mobilisés pour accueillir ces élèves ukrainiens de la maternelle jusqu'au lycée afin de leur garantir un accompagnement adapté aux besoins de chacun par un lien permanent avec les services de l'État et les collectivités territoriales.

INITIATIVES LOCALES

- Structuration de l'accompagnement des équipes de classe ordinaire,
- Accompagnement par le CASNAV pour favoriser l'inclusion des élèves ukrainiens,
- Faciliter les scolarités mixtes (scolarisation ukrainien / scolarisation française),
- Accompagnement des familles également notamment par le biais du développement des ateliers OEPRE,
- Aider les élèves avec leurs familles à construire, grâce à un accompagnement personnalisé, un parcours de formation.

PERSPECTIVES 2022-2023

Accompagner les équipes pédagogiques accueillant des élèves ukrainiens quel que soit le niveau par la mise à disposition de ressources (kit d'accueil) et par la tenue de webinaires chaque semaine pour apporter des réponses personnalisées à chaque demande,

- poursuivre le déploiement des outils numériques pour faciliter le suivi par les élèves de scolarité mixtes,
- rendre plus efficient le réseau des correspondants locaux pour apporter des réponses prenant en compte la spécificité des différents territoires de l'académie,
- poursuivre le double accompagnement des élèves et des parents (pédagogiques et psychologiques)
- fournir des ressources pédagogiques pour garantir la scolarisation des élèves ukrainiens, vecteur de socialisation et d'intégration en France.

TÉMOIGNAGE AHHA (ELÈVE DE CM1)

« J'arrive d'Ukraine et j'aime beaucoup aller à l'école en France. Les gens sont très agréables ici. Je voulais juste remercier d'avoir l'occasion d'apprendre la langue française. Je voulais tout particulièrement remercier ma maîtresse parce que, grâce à elle, j'apprends très vite ».

ZOOM SUR...

CELLULE ACADÉMIQUE « UKRAINE »

Dès le début du conflit, la cellule académique a regroupé l'ensemble des services du rectorat : CASNAV , services médico-sociaux, vie scolaire, les relations européennes et internationales, premier degré, DRANE...

Par des points réguliers, elle a suivi et accompagné l'évolution de la situation en privilégiant trois axes :

- Tout d'abord, l'accompagnement des élèves nouvellement arrivés a été suivi quotidiennement avec les services départementaux pour garantir une scolarisation adaptée à chaque situation.
- Ensuite, la tenue de webinaire hebdomadaire et l'accompagnement des équipes sur le terrain ont permis de soutenir les équipes des écoles et des établissements scolaires accueillant les élèves arrivants.
- Enfin, le travail en collaboration étroite avec des enseignants et une psychologue scolaire ukrainienne s'est concentré sur une méthodologie spécifique pour que les élèves ukrainiens puissent poursuivre sereinement leur scolarité ukrainienne bien qu'étant sur le territoire français.
- La stratégie perdurera en fonction de la situation au cours de l'année mettant à profit les relations nouées avec le ministère de l'Éducation nationale ukrainien.

#Accompagnement

#CASNAV

#Ukraine

#Parcours

#Scolarisation

#Cellule

#Académique

« TOUTE SITUATION
INÉDITE DEMANDE
UNE ADAPTATION
IMMÉDIATE, UNE
MOBILISATION DE TOUS
ET UNE RÉACTIVITÉ
QUI S'INSCRIT SUR
LE TEMPS LONG AFIN
D'ACCOMPAGNER
DES ÉLÈVES ET LEURS
FAMILLES RÉFUGIÉS
D'UKRAINE. »



4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



4.1 Mieux reconnaître les métiers du ministère

À RETENIR

- De nombreuses mesures d'amélioration des conditions de travail et de rémunération s'appliquent en 2022 à tous les personnels de l'éducation nationale ou, plus spécifiquement, selon les corps et missions de ceux-ci.
- Elles seront prolongées, à partir des concertations qui vont s'engager à l'automne, par plusieurs chantiers de revalorisation des métiers de l'éducation, au premier rang desquels celui du métier d'enseignant.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a poursuivi en 2022 la dynamique engagée par les travaux conduits avec les partenaires sociaux au cours des années 2020 et 2021, destinés à améliorer les conditions de rémunération et d'emploi de ses personnels et à renforcer l'attractivité de ses métiers. **Plusieurs mesures concrètes en sont issues et sont entrées en vigueur au cours de cette année 2022.**

⊙ LES MESURES EN FAVEUR DE TOUS LES PERSONNELS

De manière générale, **les déroulés de carrière sont améliorés pour l'ensemble des personnels.**

L'année 2022 voit se poursuivre les mesures fluidifiant les progressions des parcours de carrière :

- maintien du taux de promotion à la hors classe des professeurs ;
- élargissement en 2022 des conditions d'accès à la classe exceptionnelle pour les enseignants et assimilés ;
- revalorisation significative des taux de promotion des corps de catégorie B et C.

De même, le ministère a mis en place en 2022 la participation de l'employeur aux **frais de mutuelle santé** pour tous les agents éligibles (15 €/mois à compter du 1^{er} janvier 2022, soit 180 €/an). Enfin, comme l'ensemble des fonctionnaires, les personnels de l'éducation nationale

bénéficient depuis le 1^{er} juillet 2022 de la **revalorisation du point d'indice** de la fonction publique.

⊙ LES MESURES EN FAVEUR DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION

Améliorer l'entrée dans le métier

L'objectif d'amélioration des débuts de carrière a été conforté par la **revalorisation, au 1^{er} février 2022, de la prime d'attractivité** versée depuis mai 2021, qui permet d'offrir une rémunération accrue aux jeunes professeurs et de faciliter le déroulement des débuts et milieux de carrière. Les montants annuels de cette

La rémunération des professeurs en tout début de carrière

La rémunération **nette mensuelle** des professeurs en tout début de carrière est passée de :

- 1 700 € en 2020
- à près de 1 869 € au 1^{er} février 2022, en prenant en compte prime d'attractivité et prime d'équipement informatique
- et sera désormais de **1 926 €** avec l'augmentation du point d'indice intervenue en juillet.



prime d'attractivité ont été revalorisés et le nombre de ses bénéficiaires s'est accru : elle est ainsi versée en 2022 à 58 % des personnels enseignants et d'éducation.

Par ailleurs, la **prime d'équipement informatique** créée en 2021 (176 € bruts/an) a bénéficié à 900 000 agents en 2022.

Mieux reconnaître les missions spécifiques

Les personnels enseignants exerçant certaines fonctions particulières ont bénéficié d'une **revalorisation de leurs indemnités de fonctions en 2022** : ceci concerne les conseillers pédagogiques, les conseillers en formation continue, les directeurs d'école, les enseignants en milieu pénitentiaire, les tuteurs et les psychologues de l'éducation nationale exerçant dans la spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle.

Le soutien aux personnels stagiaires a été renforcé grâce à une nouvelle indemnité créée à compter de la rentrée scolaire 2022, fixée à 1 200 € pour les stagiaires exerçant à temps complet devant élèves.

⊙ UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ACCORDÉE AUX AESH ET AUX AED

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) **ont bénéficié de la création d'une grille indiciaire** en septembre 2021, leur donnant une meilleure lisibilité et une amélioration de leur parcours professionnel. La rémunération correspondant à leur entrée en fonction (« bas de grille ») a été revalorisée.

Les assistants d'éducation (AED) **pourront bénéficier à compter du 1^{er} septembre 2022 d'un contrat à durée indéterminée** après six ans d'exercice de leurs fonctions dans les conditions prévues par décret, ainsi que d'un indice de rémunération rehaussé de 10 points lors de leur passage en CDI. En outre, les AED peuvent depuis le 1^{er} janvier 2022 effectuer des heures supplémentaires.

⊙ LA REVALORISATION DES FONCTIONS D'ENCADREMENT

Les personnels d'encadrement que constituent **les inspecteurs territoriaux** (inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'éducation nationale) **et les chefs d'établissement** ont connu une amélioration de leur rémunération par des

mesures indemnitaires ou indiciaires.

Ainsi, l'adhésion au 1^{er} janvier 2022 des corps d'inspection au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a permis une revalorisation de leur régime indemnitaire. Le rapprochement des grilles indiciaires des deux corps d'inspection culminant désormais tous deux à la Hors échelle B Bis a permis, en outre, d'améliorer sensiblement le déroulement de leur carrière.

De même, les personnels de direction bénéficient depuis janvier 2021, et selon un calendrier pluriannuel, de la revalorisation de leur régime indemnitaire.

L'indemnité de responsabilités et de résultats

Les personnels de direction bénéficient depuis janvier 2021 d'une indemnité de responsabilités et de résultats qui comporte deux parts :

- **une part « fonction »** liée à la catégorie d'établissement et au poste (chef d'établissement ou adjoint) ;
- **une part « résultats »** articulée avec le nouveau processus d'évaluation de ces cadres.

⊙ LA MEILLEURE RECONNAISSANCE DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES, DE VIE ET DE SANTÉ SCOLAIRE

Un plan pluriannuel de requalification de la filière administrative, travaillant principalement dans les services académiques et en établissements scolaires, a été engagé et va se poursuivre, avec pour objectif de mieux reconnaître les missions exercées par les personnels administratifs du ministère. Ceux-ci ont également bénéficié de certaines revalorisations indiciaires et indemnitaires. Après les médecins scolaires, les assistants sociaux et les conseillers techniques en 2021, **les personnels infirmiers** ont connu en 2022 une revalorisation salariale, instaurée par le décret du 23 décembre 2021, à partir de la grille de rémunération découlant du Ségur de la santé.



4.2 Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels

À RETENIR

L'académie de Grenoble met en place de nouvelles mesures :

- Développer et de favoriser l'information, l'écoute, le conseil et l'accompagnement individualisé dans le cadre de la feuille de route RH
- Recrutement de 3 DDRHT (Directeur délégué des Ressources Humaines Territorial) sur les territoires aux côtés des CRHP (Conseillers Ressources Humaines de proximité)
- Revalorisation indemnitaire de l'ensemble des personnels administratifs, techniques, santé et sociaux en convergence au sein de la région académique AURA.
- 20 logements (du T1 au T3) pour l'académie de Grenoble seront mis à disposition sur une période de 3 ans de logement et de déplacements.

🕒 ATTIRER LES TALENTS ET DIVERSIFIER LES PROFILS DE RECRUTEMENT

Le ministère souhaite attirer à lui tous les talents qui sont intéressés par ses métiers, porteurs de sens et de valeurs. L'objectif recherché est de diversifier les profils, permettant à la fois de recruter des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, mais aussi **d'offrir des secondes carrières attractives pour les personnes qui souhaitent rejoindre l'éducation nationale**. Un chantier a ainsi été engagé en vue d'améliorer les règles de reprise des services lors de la nomination (règles dites de classement) pour les personnes ayant exercé auparavant une activité professionnelle dans le secteur privé. **Une extension de la reprise des services réalisés dans le secteur privé à hauteur des deux tiers de leur durée** est ainsi intervenue en 2022 en faveur des lauréats des troisièmes concours enseignants, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale. **Le chantier relatif à l'amélioration des règles de classement sera poursuivi pour concerner également les lauréats des concours externes et internes.**

🕒 FAVORISER LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Des parcours diversifiés et des compétences reconnues

Plusieurs mesures ont été prises afin de diversifier les parcours professionnels des personnels déjà en fonction au sein du ministère.

Ainsi, deux décrets publiés le 20 juin 2022 ont élargi les **possibilités de mobilité des professeurs des écoles et des professeurs de lycée professionnel**, leur permettant :

- pour les professeurs des écoles, d'exercer leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- pour les professeurs de lycée professionnel, d'exercer en collège, lycée général et technologique et dans des établissements d'enseignement supérieur.

Les mobilités internes sont facilitées et mieux accompagnées.

Les mobilités géographiques prennent également davantage en compte les parcours et compétences des enseignants par le **développement des postes à profil**, tant au niveau national que dans les académies.

En 2022, pour la deuxième année, **un mouvement annuel des personnels techniques et pédagogiques** a été organisé en complément des mutations intervenant le reste de l'année. La révision des lignes directrices de gestion a permis une amélioration de cette mobilité en concertation avec les représentants des personnels.



Un exemple de mobilité interne : le dispositif Passerelle

Ce dispositif a été mis en place en direction des professeurs et assimilés qui souhaitent diversifier leur parcours professionnel **en intégrant le corps des attachés. 110 personnels enseignants, d'éducation et psychologues** seront ainsi accueillis en septembre 2022 dans le corps des attachés et bénéficieront durant dix semaines d'une formation délivrée par les instituts régionaux d'administration (IRA).

Ce dispositif est exemplaire pour l'accompagnement d'une deuxième carrière au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

L'expérimentation de recrutements sur postes à profil (PoP)

Une expérimentation de recrutements sur postes à profil (PoP), à partir d'un vivier national, **a été lancée cette année dans le premier degré** en complément des dispositifs déjà existants, afin de mieux repérer et valoriser les compétences spécifiques répondant à des besoins particuliers. Elle a concerné 244 postes et s'est appuyée sur la publication de fiches de poste sur lesquelles les enseignants motivés ont pu se porter candidats. Les postes proposés correspondaient à des postes requérant des compétences spécifiques en lien avec le projet d'école, des postes à publics aux besoins spécifiques, ou encore des postes géographiquement isolés. **70 % des 244 postes proposés ont été pourvus (soit 168) par des enseignants ayant des compétences spécifiques** qui, sans ce dispositif, n'auraient pas été mises en valeur par l'institution.

L'expérimentation menée en 2022 a porté également sur **un accroissement du nombre de postes à profil proposés dans le second degré**, notamment pour des postes dans des secteurs géographiques isolés que les académies ont des difficultés à pourvoir ou relevant d'enseignements particuliers. L'expérimentation est poursuivie en 2023.

© RENFORCER LA POLITIQUE DU LOGEMENT EN FAVEUR DES PERSONNELS

Depuis 2017, le ministère a délégué des crédits aux académies de Créteil, Versailles, Amiens et Lille ayant permis la réservation de 460 logements sociaux et intermédiaires pour les personnels du ministère.

Les actions en faveur du logement ont été renforcées ces dernières années. L'abondement des crédits en loi de finances 2022 a permis de développer la politique ministérielle du logement et d'aboutir à la proposition, pour les années à venir, de **400 logements supplémentaires aux personnels.**

En outre, la négociation de partenariats nationaux avec des bailleurs présents sur l'ensemble du territoire et la conclusion de conventions académiques vont permettre de mettre à disposition des personnels **200 logements sociaux.** Enfin, **200 logements temporaires** vont pouvoir être offerts aux personnels stagiaires dans les académies qui en accueillent le plus grand nombre, afin de faciliter leur installation dans le cadre de la **rentrée scolaire 2022.**

Préau : pour améliorer la vie quotidienne de tous les personnels

L'association nationale Préau a été créée en 2021 pour améliorer la vie quotidienne de tous les personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, actifs et retraités. Les personnels des deux ministères peuvent adhérer gratuitement à Préau et ainsi bénéficier avec leurs proches (conjointes et enfants), à des tarifs préférentiels, de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques et d'avantages commerciaux.



4.3 L'École Académique de la Formation Continue

L'École Académique de la Formation Continue (EAFC) concrétise l'engagement #12 du Grenelle de l'Éducation : **offrir à tous les personnels un parcours de formation continue** qui réponde davantage à leurs besoins, **personnalisable, de proximité**, le plus souvent possible qualifiant ou diplômant.

📍 DANS L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

Une École Académique de la Formation Continue (EAFC) **ouvre ses portes le 1er septembre 2022**. Avec l'ambition de créer un **écosystème de formation** de tous les personnels en s'appuyant sur une **relation étroite entre formateurs et universitaires**, cette nouvelle structure permet de **mieux accompagner et former tous les personnels** des services de l'Éducation nationale. L'EAFC vise plus particulièrement à proposer une **offre de formation lisible et accessible**, point de départ de parcours de formation **personnalisés qui accompagneront le développement professionnel** des personnels tout au long de leur carrière, au plus près de leurs besoins et de ceux des territoires.

📍 DE NOUVEAUX ESPACES DE FORMATION

Des locaux communs avec l'INSPE sur le campus de Saint-Martin-d'Hères matérialiseront des espaces de formations incarnant la volonté d'un accompagnement tout au long de la vie des personnels depuis la formation initiale jusqu'aux étapes successives de la formation continuée, puis continue : **début de carrière, professionnel expérimenté, professionnel expert**. Cette implantation concrétisera le **lien terrain-formation-recherche** travaillé depuis longtemps dans l'académie en rapprochant lieu de **formation et laboratoires du campus universitaire**. Ces objectifs ambitieux ne pourront être atteints sans une

professionnalisation affirmée des acteurs que sont les formateurs et les chargés d'ingénierie de formation, mais aussi en développant des **modèles de formation innovants, efficaces et éprouvés par la recherche**.

NOUVELLE OFFRE DE FORMATIONS

Dès 2022, le Plan Académique de Formation devient « programme de l'École Académique de la Formation Continue ». Le programme de l'EAFC est organisé en volets, cycles et parcours : chaque volet est décliné en plusieurs **cycles transversaux et métiers**, chaque cycle se divise en **différents parcours de formation**, le parcours est un **ensemble cohérent d'unités de formation**. L'édition du plan académique de formation au format pdf disparaît au profit d'une présentation en ligne de l'offre de formation sur le site académique (<https://www1.ac-grenoble.fr/actualites/l-ecole-academique-de-la-formation-continue-eafc-123563>) ainsi que sur le site de l'EAFC (<https://ftlv.web.ac-grenoble.fr/>).

CHIFFRES CLÉS

- **42 personnels** (16 gestionnaires, 17 chargés d'ingénierie de formation, 5 fonctions support (secrétariat, finances, communication), 4 personnels d'encadrement) ;
- **25% des formations réalisées** en proximité (formations d'initiative territoriale) ;
- **diversité des modalités de formation** (57% en présentiel, 36% de formations hybrides – à distance et en présentiel, 10% de formation exclusivement à distance) ;
- **800 formatrices et formateurs** dont 110 titulaires du CAFFA ;
- budget de **3 millions d'euros** dont 76% pour la formation des personnels pédagogiques et 24% pour la formation des personnels ATSS.

🕒 L'ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS STAGIAIRES ET ÉTUDIANTS

Les masters dédiés aux Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) se déploient sur 800h d'enseignement et d'encadrement pédagogique. Les enseignements consacrés **aux fondamentaux** représentent près de **55% des volumes horaires** de la maquette de formation dans le premier degré et **45% dans le second degré**. 30% des enseignements sont assurés par des professeurs exerçant en parallèle en établissement scolaire. Pour renforcer l'interaction entre la formation théorique et l'exercice en responsabilité, les nouvelles maquettes s'appuient davantage **sur la recherche pour étayer la pratique**. **Continuum de formation, Laïcité et Valeurs de la République, égalité filles-garçons, école inclusive, enseignement et numérique, ouverture à l'internationale** sont des axes forts des enseignements et, plus globalement, du projet de l'INSPE.

🕒 UNE VOLONTÉ AFFICHÉE DE MIEUX ACCOMPAGNER

Avec la mise en œuvre des nouvelles maquettes de formation pour les professeurs et personnels d'éducation stagiaires, les parcours offerts aux personnels stagiaires **seront plus simples et plus lisibles**. Ils donneront lieu à des **modules de formation adaptés** aux études antérieures suivies par les stagiaires et à leur situation professionnelle antérieure le cas échéant. Chaque stagiaire sera accompagné dans son entrée dans le métier par un pair tuteur. Les stagiaires en alternance seront inscrits à l'INSPE en Diplôme Inter-Universitaire et suivront un parcours d'environ **240h de formation**, tandis que les stagiaires à temps plein bénéficieront de **10 jours de formation**. Dans une situation comme dans l'autre, si des difficultés étaient repérées dans les premiers temps d'exercice, un **protocole d'accompagnement renforcé sera mis en place** pour soutenir le travail des stagiaires et les aider dans l'acquisition des gestes professionnels favorables aux apprentissages des élèves.

CHIFFRES CLÉS

Rentrée 2022

- dans le premier degré : **241 stagiaires à temps plein** et **154 en alternance à mi-temps** devant élèves et à mi-temps en formation à l'INSPE ;
- dans le second degré : **165 stagiaires à temps plein** et **250 en alternance**.

🕒 FOCUS SUR LE PARCOURS « LAÏCITÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE »

Laïcité et Valeurs de la République
Afin de répondre à l'ambition de former l'ensemble des personnels à la Laïcité et aux Valeurs de la République, a été construit à destination des lauréats de concours stagiaires (Professeurs des écoles, professeurs du second degré et CPE) inscrits en Diplôme Universitaire un module spécifique. Co-construit par l'INSPE et le Rectorat, cet enseignement de 12h a permis :

- **d'apporter des contenus et de partager une culture commune** sur les questions des Valeurs de la République et de la Laïcité, à partir d'éléments théoriques et d'études de cas ;
- **d'engager les stagiaires**, dans le cadre de leurs pratiques en classe et/ou en établissement, vers une démarche visant à travailler au moins **une question liée aux principes et Valeurs de la République** : Laïcité, refus de toutes les discriminations, liberté d'expression, égalité filles-garçons..., puis de la partager sous la forme d'un retour d'expérience.

Au total, **350 stagiaires** ont été formés en inter-degrés et en interdisciplinarité.

#Proximité

#FormationContinue

#Qualifiante

#Personnalisable

#EAFC

Transformer la formation continue des personnels avec l'école académique de la formation continue

La création des écoles académiques de la formation continue (EAFC) est une concrétisation de l'engagement #12 du Grenelle de l'éducation, « Faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante »

DES PARCOURS DE FORMATION ADAPTÉS AUX BESOINS DE CHACUN

- ✓ **Personnalisés** pour répondre aux besoins spécifiques (individuels ou collectifs) et permettre à chacun de participer à la construction de son parcours de formation
- ✓ **De proximité** grâce à un déploiement sur tout le territoire, au plus près de l'environnement de travail des personnels
- ✓ **Activables** à tout moment dans l'année et tout au long de sa carrière
- ✓ **Transversaux** pour créer une culture professionnelle commune
- ✓ **Qualifiants** pour faire reconnaître et valoriser les nouvelles compétences, en lien avec les universités, les Inspé, les instituts de formation continue, etc.

DES FORMATIONS POUR TOUS LES PERSONNELS

- ✓ **Professeurs** (1^{er} et 2^d degrés, néo-titulaires, contractuels) et autres personnels d'éducation (CPE, AED, AESH, etc.)
- ✓ **Personnels d'encadrement**
- ✓ **Personnels administratifs, techniques, social et de santé**
- ✓ **Personnels de la jeunesse et des sports**
- ✓ **Des formations collectives** peuvent être organisées à un niveau plus large que l'établissement (au niveau des bassins notamment) afin de créer une dynamique de réseau



DES MODALITÉS DE FORMATION DIVERSIFIÉES

- ✓ **Une offre de formation en ligne** : parcours en autoformation ou webinaires
- ✓ **Des parcours hybrides de formation** articulant présentiel et distanciel
- ✓ **Des formations collectives en proximité ou en regroupements académiques** : constellations, analyse de pratiques, *lessons studies*, etc.

LE CALENDRIER



Janvier à juin 2022

Ouverture des EAFC et déploiement progressif des premiers parcours de formation



Septembre 2022

Ouverture de nouvelles EAFC et structuration des parcours académiques de formation selon les nouvelles modalités

4.4 Labels égalité / diversité

🕒 LE PLAN D'ACTION ACADÉMIQUE

Le plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la diversité s'inscrit dans une démarche de labellisation AFNOR dans laquelle le MENJ, le MESR et le MSJOP se sont engagés. Cette démarche comprend deux labels :

- Un label « **égalité entre les femmes et les hommes** » qui invite la structure candidate à élaborer un plan d'actions concrètes en la matière.
- Un label « **diversité** » qui a pour objectif de **prévenir les discriminations et de promouvoir la diversité** au sein de la structure candidate, tant en matière de gestion des ressources humaines que des relations avec les fournisseurs, partenaires et usagers.

🕒 5 AXES MAJEURS

Le plan d'action de l'Académie de Grenoble reprend les 5 axes du plan d'action national Egalité Diversité :

Axe 1 : Renforcer la gouvernance académique des politiques d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Axe 2 : Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles

Axe 3 : Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes

Axe 4 : Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle

Axe 5: Prévenir et traiter les discriminations, actes de violences (dont sexistes et/ou sexuelles), de harcèlement moral ou sexuel

ainsi que les agissements sexistes.

Un rapport étroit avec les personnels d'encadrement des services administratifs, de la FTLV ainsi que la contribution des organisations syndicales ont permis l'écriture du plan académique, de finaliser notamment :

- les **indicateurs et outils de mesure** à développer pour évaluer ce plan d'action
- les **modalités de formations** et de **sensibilisation** des agentes et agents de l'académie
- un **point d'écoute, dispositif de signalement ouvert à tous** les agentes et agents qui souhaitent témoigner ou signaler un acte de discrimination, de harcèlement, des agissements sexistes, VSS.



ACTIONS MENÉES

- **écriture du plan d'action académique** Égalité Diversité, et validation en février 2022 ;
- **nomination d'un référent académique** Égalité Femme Homme ;
- **élaboration d'un réseau de formatrices et formateurs** à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations qui intègre les formatrices et formateurs à l'Égalité fille-Garçon ;
- **lancement du Point d'écoute accompagné**, d'une campagne de diffusion et d'une affiche dans les établissements scolaires ;
- **séminaire du haut encadrement le 12 juillet 2022** dédié à l'Égalité professionnelle femme homme et à la lutte contre les discriminations.

PERSPECTIVES

- **Élaboration d'une boîte à idées** qui intégrera une foire aux questions sur les sujets RH et en particulier celui de l'égalité femme homme et de la lutte contre les discriminations.
- **Mise en œuvre du Point écoute**: réseau constitué d'assistantes sociales écoutantes et des DDRHT pour la gestion et le suivi des situations.
- **Sensibilisation des cadres de proximité** sur les 5 départements à la lutte contre les discriminations.
- **Mise en place du comité de pilotage et d'un comité de suivi** du plan d'action.
- **Un groupe de travail sur** l'écriture non genrée des notes et circulaires académiques.

#Mobilisation

#BienÊtre

#Label

#Égalité

#Exemplarité

#PointÉcoute

#AFNOR

«FAIRE DE L'ACADÉMIE
DE GRENOBLE UNE
ACADÉMIE PIONNIÈRE
EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE»



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

7 place Bir-Hakeim 38000 Grenoble

Dossier de presse
de rentrée 2022-2023
<https://www1.ac-grenoble.fr/>

